VOLET ÉDUCATION

TABLE DES MATIÈRES

Répertoire des documents consultés **3**

Résumé **6**

Partie 1 : Les recommandations, comme base pour comprendre le contexte **10**

Partie 2 : Les projets, comme base pour comprendre les actions et les interventions sur le terrain **19**

Partie 3 : Les politiques, plans d'action et programmes, comme base pour comprendre les orientations institutionnelles **36**

Partie 4 : Analyse et commentaires, comme base pour comprendre et retenir les initiatives intéressantes **39**

Partie 5 : Fiches synthèses des programmes, plans d'action, politiques, organismes et projets **44**

RÉPERTOIRES DES RECOMMANDATIONS, DOCUMENTS, PROJETS ET ORGANISMES

Recommandations

Document	Année Nombre de recommandations	Organisme
«Autant de façons d'être québécois »	**1981 15**	**Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec**
Rapport du Comité Chancy : «L'école québécoise et les communautés culturelles »	**1985 21**	**Ministère de l'Éducation du Québec**
«Un Québec pour tous ses citoyens. Les défis actuels d'une démocratie pluraliste »	**1997 10**	**Conseil des relations interculturelles**
«Pour une démocratie inclusive. Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle». Avis présenté au Ministre des relations avec les citoyens et de l'immigration	**2002 2**	**Conseil des relations interculturelles**
« Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires »	**2006 2**	**Ministère de l'immigration et des communautés culturelles**

Politiques, Plan d'Action, Programmes

Document	Auteur	Type
1. Programme d'enseignement des langues et cultures d'origine (1978)	**Ministère de l'Éducation du Québec**	**Programme**
2. « Autant de façons d'être Québécois » (1981)	**Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration**	**Politique/ Plan d'action**
3. « L'éducation interculturelle, où en sommes-nous? Une analyse du bilan des initiatives interculturelles dans les écoles et les centres de la CECM 1990-1995 » (1996)	**Commission des Écoles Catholiques de Montréal (CECM). Service des relations interculturelles**	**Bilan**
4. Programme de soutien à l'école montréalaise (1997)	**Ministère de l'Éducation du Québec**	**Programme**
5. Politique d'action d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle (1998)	**Ministère de l'Éducation du Québec**	**Politique**
6. « Prendre le virage du succès. Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle 1998-2000 » (1998)	**Ministère de l'Éducation du Québec**	**Plan d'action**
7. Programme Agir Autrement pour la réussite des élèves du secondaire en milieu défavorisé (2002)	**Ministère de l'Éducation du Québec**	**Programme**
8. Programme de soutien à l'école montréalaise (2003)	**Ministère de l'Éducation du Québec**	**Programme**
9. « Politique d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration » (2003)	**Commission Scolaire de Montréal (CSDM)**	**Projet de politique**
10. Plan d'action du projet de politique de la CSDM (2003)	**Commission Scolaire de Montréal (CSDM)**	**Plan d'action**

Projets et organismes

Organisme	Nombre de projets	Programme/ Fonds
Centre de Ressources de la Troisième Avenue	**1 sur 3 ans**	**Multiples (Ville de Montréal, Ministère de l'Éducation, autres)**
École Jean Grou	**1**	**Ministère de l'Éducation**
Maison des Jeunes l'Ouverture	**1**	**Ministère de l'Éducation**

RÉSUMÉ

1. Enjeux et Défis

En 25 ans, la nature des enjeux et défis identifiés porte sur les dimensions spécifiques suivantes :

- **La reconnaissance institutionnelle dans les manuels d'histoire de la présence des communautés culturelles;**
- **La nécessité d'établir les «ponts » entre la culture de la majorité et celle des communautés culturelles;**
- **Combattre les préjugés raciaux par le biais de l'éducation;**
- **Au niveau du personnel enseignant, intégrer les aspects relatifs à la gestion de la diversité dans la formation des maîtres;**
- **L'adaptation des institutions scolaires à la réalité et à la présence des communautés culturelles;**
- **L'adaptation du corps enseignant afin qu'il soit le reflet de la composition des élèves et de la société;**
- **Le développement d'un nouveau cadre d'apprentissage basé sur le fait d'une réalité et d'une éducation interculturelles;**
- **Le support aux parents pour qu'ils soient partis prenantes dans l'éducation de leurs enfants;**
- **La représentation du personnel pour qu'elle soit à l'image des élèves.**

2. Nombre et nature des recommandations

Au cours des 25 dernières années, plus de 40 recommandations ont été répertoriées. Elles ont été soumises par différentes intervenants publics et parapublics. Ces recommandations portaient essentiellement sur les aspects suivants :

- **L'adaptation des institutions aux réalités multiculturelles;**
- **L'adaptation du corps enseignant pour qu'ils soient le reflet de la société pluraliste;**
- **Le développement de services appropriés;**
- **La promotion de l'éducation interculturelle;**
- **Le support aux parents;**

- **La nécessité d'accélérer l'implantation du programme d'accès à l'égalité en emploi dans le secteur de l'éducation.**

3. Identification du cadre d'orientation institutionnel et mesures phares

Sur la base de ces enjeux et défis identifiés, mais surtout fonction des diverses recommandations qui ont été adressées, le Gouvernement du Québec et la Commission Scolaire de Montréal (lieu de vie de la majorité des jeunes membres de minorités visibles) ont élaboré au fil des ans une série de cadres d'action portant sur des politiques, des plans d'action et des programmes. À ce titre, au cours des 25 dernières années, on distingue :

<u>Du Gouvernement du Québec</u>

- **Une politique : « Politique d'action d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle »;**
- **Deux plans d'action :**
  - **« Autant de façons d'être québécois »;**
  - **« Prendre le virage du succès. Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle 1998-2000 »;**

<u>De la Commission des Écoles catholiques de Montréal/ Commission Scolaire de Montréal</u>

- **Un projet de politique : «Politique d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration »;**
- **Un plan d'action :**
  - **« Politique d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration».**

Ces politiques et plans d'actions étaient accompagnés de divers programmes. Les mesures spécifiques qui ont été mises en œuvre, découlant de ces cadres d'actions, portaient sur les aspects suivants :

- **Une augmentation considérable des classes de francisation, pour s'assurer que les membres de minorités visibles puissent s'exprimer en français;**
- **Le soutien aux écoles oeuvrant dans des milieux défavorisés;**
- **La reconnaissance de la diversité par le biais de projets éducatifs;**

- **Le soutien professionnel et technique aux établissements;**
- **L'introduction de la formation interculturelle dans le réseau scolaire, avec en substance des activités d'éducation interculturelle.**

4. Enseignements et ce qui reste des défis et enjeux initiaux

Au cours des 25 dernières années, le nombre d'élèves membres de minorités visibles a fortement augmenté. Cet accroissement s'est notamment remarqué au sein de la Commission Scolaire de Montréal ainsi que dans les autres commissions scolaires qui oeuvrent au sein de l'Île de Montréal, et ce tant dans le régime régulier que dans la formation continue et la formation aux adultes.

Parmi les résultats probants à retenir, soulignons :

- **Le programme d'enseignement des langues et cultures d'origine (PELO) et le soutien aux écoles ethniques privées;**
- **Une plus grande accessibilité offerte aux membres de minorités visibles pour apprendre le français;**
- **Une volonté institutionnelle à reconnaître une réalité multiculturelle au sein du réseau scolaire (primaire, secondaire, collégial) et à favoriser des projets de sensibilisation à cette réalité.**

Au-delà de ces aspects, peu d'efforts portent sur la juste représentation, à tous les niveaux, des membres des minorités visibles (personnel enseignant et non enseignant), comme le préconisaient le Gouvernement du Québec dans son document «Autant de façons d'être Québécois », paru en 1981). En effet, les bienfaits de la loi 101 se sont soldés par une augmentation significative des jeunes membres de minorités visibles au sein du réseau scolaire francophone, mais pas nécessairement par une plus grande représentation des membres de minorités ethnoculturelles.

5. Défis et enjeux actuels et futurs

- **Une augmentation des membres de minorités visibles au sein du réseau scolaire;**
- **Une faible représentation du personnel membre de minorités visibles autant au niveau du personnel enseignant que non enseignant;**
- **Une pénurie de personnel spécialisé causé par le renouvellement des programmes et les départs à la retraite;**
- **L'effet combiné de ces situations pourra à terme handicaper le réseau scolaire quant au renouvellement adéquat de son personnel enseignant, car en retardant l'entrée de membres de minorités visibles, qui par ailleurs sont diplômés, et en ne leur donnant pas les opportunités qu'ils recherchent, ces derniers vont d'une part se détourner du milieu de l'enseignement. D'autre part, les institutions scolaires ne pourront pas bénéficier d'une main d'œuvre bien formée.**
- **Ceci pourrait avoir pour conséquence créer des problèmes d'absence de capital humain adéquat et en nombre suffisant pour permettre au Québec de continuer à former des élèves capables d'être compétitifs autant sur le marché local qu'au niveau international.**

PARTIE 1

LES RECOMMANDATIONS COMME BASES POUR COMPRENDRE LE CONTEXTE

Gouvernement du Québec, « Autant de façons d'être Québécois », ministère des Communications, 1981.

Le ministère de l'Éducation prendra les mesures suivantes :

- Instaurer ou améliorer l'enseignement de la culture québécoise et la qualité de l'enseignement du français dans les institutions scolaires anglophones;

- Dans les écoles francophones, instaurer des classes d'accueil ou des mesures spéciales à l'intention des élèves qui sont au Québec depuis cinq ans et qui ne sont pas couverts par l'article 85 de la Charte de la langue française ou qui ne sont pas admissibles à l'enseignement en anglais;

- Organiser des services éducatifs particuliers à l'intention des élèves qui ne sont pas admissibles aux classes d'accueil et qui ont besoin d'un soutien linguistique en français;

- Élaborer des programmes spéciaux en français adaptés aux besoins des communautés culturelles en instance d'embauche ou de promotion dans la fonction publique.

- Assurer la progression du Programme d'enseignement des langues et cultures d'origine (PELO) dont bénéficient les enfants de souches italienne, grecque, portugaise et espagnole

Afin d'améliorer le dialogue entre la culture de la majorité et celles des communautés culturelles, le gouvernement :

- Mettra l'accent, lors de l'implantation de nouveaux programmes en sciences humaines par le ministère de l'Éducation, sur la sensibilisation des étudiants du niveau secondaire au respect que méritent les différentes cultures qui s'expriment dans la société québécoise;

- S'assurera que le ministère de l'Éducation offre des manuels d'histoire qui soulignent l'existence des Québécois d'origines autres que française et britannique, mais également leur participation à l'évolution culturelle, sociale et économique du Québec;

- Favorisera des efforts concertés pour permettre aux institutions francophones, dans le cadre de l'implantation des nouveaux régimes pédagogiques, d'améliorer la qualité de l'enseignement de l'anglais, comme langue seconde;

- Encouragera les commissions scolaires à offrir, dès la première année du secondaire, un cours à option de langues et de cultures d'origine.

Le ministère de l'Éducation :

- En collaboration avec la Commission des droits de la personne, complètera l'élaboration du programme visant à éliminer les préjugés raciaux dans les manuels scolaires;

- Incitera les facultés de sciences de l'éducation à sensibiliser les futurs enseignants à la présence, dans leurs classes, de jeunes d'origine diverses;

- Dans le cadre de la politique de la formation des maîtres et pour faire suite aux programmes de perfectionnement rendus nécessaires par l'implantation des nouveaux cours d'histoire nationale, verra à sensibiliser les maîtres en exercice à la diversité culturelle qui peut s'exprimer à l'intérieur de leurs classes.

Mise sur pied du CIPA pour mettre toutes ces mesures en place. Mandat : six ans.

Ministère de l'Éducation du Québec, « L'école québécoise et les communautés culturelles», rapport du Comité Chancy, 1985

- Que le ministère prépare du matériel didactique complémentaire des programmes d'étude existants qui comporte des éléments de sensibilisation à l'éducation interculturelle et à l'apport des différentes communautés ethniques à l'histoire et au développement du Québec;

- Que le ministère de l'Éducation en collaboration avec la Commission des droits de la personne, fasse connaître la Charte des droits et libertés de la personne aux élèves dès le cours primaire;

- Que le ministère et les commissions scolaires encouragent par un soutien technique et financier, le développement de programmes locaux qui fassent connaître les communautés culturelles d'un milieu;

- Que lors de la refonte du matériel didactique, les contenus soient modifiés de façon à introduire des éléments d'éducation interculturelle et de valorisation des diverses cultures du Québec. Qu'à cet effet, le ministère de l'Éducation sensibilise les auteurs et les éditeurs québécois.

- Que le ministère de l'Éducation et le MCCI encouragent la création d'un centre de ressources didactiques en éducation interculturelle et qu'ils participent, avec des partenaires publics et privés, au financement d'un tel centre. Le centre aura pour but de répertorier et de conserver du matériel pédagogique produit au Québec et ailleurs et de le mettre à la disposition des intervenants en éducation interculturelle;

- Que dans la préparation d'outils d'évaluation des apprentissages, le ministère veille à ne pas véhiculer des stéréotypes et des biais culturels systématiques;

- Que le ministère et les universités s'entendent pour que l'éducation interculturelle fasse partie de la formation initiale des maîtres;

- Que les universités incluent dans la formation des professionnels appelés à travailler en milieu scolaire, des activités de sensibilisation à la diversité culturelle du Québec;

- Que le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires offrent des activités de sensibilisation continues quant au caractère multiculturel de la société québécoise et à la nécessité de l'éducation interculturelle pour l'ensemble des intervenants scolaires : commissaire d'écoles, cadres et responsables de services, conseillers pédagogiques, enseignants, professionnels non enseignants et parents, administrateurs scolaires;

- Que le ministère et les commissions scolaires en collaboration avec les universités offrent des activités de mise à jour et de perfectionnement à tous les intervenants scolaires;

- Que les activités de perfectionnement soient intégrées à la tâche de l'enseignant et que des budgets soient réservés à cette fin;

- Que le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires mettent à contribution des organismes communautaires ou des membres des communautés culturelles pour l'élaboration et la réalisation des activités d'éducation interculturelle;

- Que les services d'apprentissage linguistique et de rattrapage scolaire soient maintenus et considérés comme un processus dont la durée varie selon le cheminement de chaque élève;

- Que différentes pratiques et méthodes soient appliquées pour favoriser l'accueil et l'intégration des enfants en milieu scolaire;

- Que les commissions scolaires (soutenues financièrement par le ministère de l'Éducation) en collaboration avec les organismes des communautés culturelles, mettent en place diverses formules innovatrices de rattrapage scolaire (cours de fin de session, cours d'été, cours du samedi, etc.);

- Que l'école assure la supervision du cheminement scolaire de l'élève allophone intégré dans une classe régulière et qu'elle mette en place des mesures pour assurer le suivi après le séjour en classe d'accueil;

- Que dans la mesure du possible, on maintienne l'élève en processus d'apprentissage du français dans son école d'appartenance surtout si la durée de cet apprentissage excède 10 mois;

- Que le ministère développe des outils pour évaluer les connaissances linguistiques générales des élèves immigrants afin de leur assurer un classement adéquat dans le système scolaire;

- Que le ministère établisse des critères d'évaluation des élèves allophones de façon à offrir les services appropriés après les stages en classe d'accueil;

- Que le ministère développe des instruments d'évaluation des apprentissages adaptés aux populations allophones;

- Que les services d'accueil soient offerts à tous les élèves qui selon la loi, ne sont pas admissibles à l'enseignement en anglais et ne connaissent pas suffisamment le français pour être intégrés dans une classe ordinaire. En conséquence, que soit aboli le critère d'admissibilité à la classe d'accueil qui est lié à la durée de résidence au Québec des parents.

Conseil des relations interculturelles, « Un Québec pour tous ses citoyens. Les défis actuels d'une démocratie pluraliste », Montréal, Conseil des relations interculturelles, 1997, 91 p.

Considérant l'importance de l'école, au sens large du terme, dans le processus de socialisation et d'intégration et son rôle d'égalisation des chances, le Conseil :

- Recommande au ministère de l'Éducation d'établir un cadre précis définissant les éléments non négociables du curriculum et les limites qui s'imposent à la prise en compte de la diversité en éducation, tout en laissant aux institutions locales la capacité d'évaluer les situations particulières.

- Recommande au groupe de travail sur le curriculum et à la ministre de l'Éducation d'accorder à l'éducation civique et à l'histoire toute l'importance et toute la place qu'elles méritent dans la grille-matières et invite les autorités concernées à profiter de la révision prévue des programmes d'études pour donner une perspective interculturelle aux contenus d'enseignement.

- Recommande au gouvernement de procéder le plus rapidement possible à une déconfessionnalisation des structures, des écoles et de l'enseignement.

- Recommande aux autorités scolaires de se doter d'une politique de lutte contre la discrimination raciale et d'infuser une éducation antiraciste dans les programmes d'études.

- Recommande au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et au ministère de l'Éducation de procéder à une étude globale des politiques de francisation existantes afin d'en améliorer l'efficacité, la cohérence et la continuité.

- Demande une amélioration des mesures de francisation des jeunes allophones, notamment en permettant un allongement de la durée des classes d'accueil, en assurant un meilleur soutien lors de l'intégration de ces élèves en classe ordinaire et en accordant une attention particulière aux élèves sous-scolarisés ou souffrant de traumatismes liés à des situations de guerre ou de répression.

- Recommande au ministère de l'Éducation d'édicter une politique d'usage linguistique pour les établissements scolaires qui soit fondée sur des normes explicites et le respect des droits fondamentaux des élèves.

- Invite le ministère de l'Éducation et les instances scolaires locales et régionales concernées à se préoccuper de la situation scolaire difficile des élèves de certaines communautés ethnoculturelles, notamment d'une proportion importante d'élèves noirs.

- Recommande au MÉQ et aux institutions d'enseignement de revoir leurs programmes de formation initiale et continue afin d'assurer que le personnel soit mieux préparé à exercer sa tâche dans un contexte de diversité accrue.

- Invite le ministère de l'Éducation, les autorités scolaires et les syndicats concernés à revoir les politiques d'embauche afin de se doter d'un programme d'accès à l'égalité qui soit efficace tout en respectant les exigences reliées aux emplois concernés.

Conseil des relations interculturelles, « Pour une démocratie inclusive. Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle. Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration », 2002.

B. Recommandations aux différents ministres et ministères

Au ministère de l'Éducation

- Que le ministère de l'Éducation développe des outils éducatifs pour intéresser et favoriser la participation démocratique des jeunes à la vie civique, notamment dans leur établissement scolaire (écoles : primaire, secondaire et au collégial). Que ces outils ou d'autres analogues soient mis à la disposition des maisons de jeunes et autres organismes jeunesse.

- Qu'il fournisse un appui aux groupes intéressés afin d'assurer une juste représentation des jeunes et des parents aux conseils d'établissement.

Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles « Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires », Direction des affaires publiques et des communications du MICC, 2006

Le Groupe de travail recommande :

En ce qui a trait à l'éducation

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport donne, d'ici la rentrée scolaire de septembre 2006, un suivi approprié aux journées d'études portant sur la réussite scolaire organisées au printemps 2005 par la communauté haïtienne et par la communauté noire anglophone.

Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans sa campagne d'information et de sensibilisation visant à valoriser les métiers techniques, s'assure de rejoindre les jeunes Québécois issus des communautés culturelles et leurs parents.

PARTIE 2

LES PROJETS

COMME

BASE POUR COMPRENDRE

LES ACTIONS ET

INTERVENTIONS SUR LE

TERRAIN

Au début des années 1980 le Québec est en pleine effervescence dans sa réflexion quant à l'intégration des jeunes des minorités ethniques et des membres des communautés culturelles. La question linguistique est toujours brûlante depuis l'adoption du projet de loi 101 en 1977. Avec la diversification et l'augmentation massive de l'immigration au Québec et la nécessité de développer un sentiment d'appartenance, le Plan d'action à l'intention des communautés culturelles « Autant de façon d'être québécois » (1981) propose des mesures concrètes pour favoriser l'intégration et la participation des groupes minoritaires au projet de société du Québec francophone dans le respect des cultures d'origine. On prône maintenant la « convergence » des cultures et des valeurs. Dans un tel contexte, on comprend que l'assimilation n'est plus une option réaliste. Le gouvernement québécois s'est engagé à prendre en charge les implications du pluralisme de sa société distincte et de garantir l'avenir de sa relève. Ce défi est de taille comme pour toute société en mutation.

Dans son Plan d'action « Autant de façons d'être québécois », plusieurs mesures sont formulées à l'intention du ministère de l'Éducation. Ces dernières se concentrent principalement dans les sphères de l'accueil et l'accessibilité à la langue française.

Puis en 1985, le gouvernement mandate le Comité Chancy pour l'élaboration du rapport intitulé : «L'école québécoise et les communautés culturelles». Ce rapport servira d'assise pour la formulation d'une politique d'éducation interculturelle ministérielle qui verra le jour seulement en 1998. Toutefois, un bon nombre d'initiatives ont été mises de l'avant en continuité avec le rapport Chancy, par divers acteurs concernés par la question de l'éducation dans un contexte de diversité culturelle. Les commissions scolaires ont fait des démarches en ce sens.

L'école est le lieu privilégié d'intégration sociale des immigrants jeunes et adultes. C'est la porte d'entrée vers l'actualisation des valeurs de la société d'accueil et la réalisation des aspirations de chacun. Le gouvernement a donné la responsabilité à la communauté éducative de former les citoyens de demain selon un discours politique et une approche qui n'ont cessé d'évoluer dans le temps. Ce sont ces moments forts que nous allons passer en revue pour permettre une vue d'ensemble du processus et de ses impacts.

Dans les pages suivantes, nous allons présenter les principales initiatives (politique, Plan d'action, programme, projet) qui ont encadrées l'action entreprise par le gouvernement et les acteurs du secteur de l'éducation. L'objectif est de dresser une séquence chronologique (basée sur les décennies 1980, 1990 et 2000) qui nous permettra de mieux comprendre l'évolution des préoccupations par rapport aux besoins des jeunes des minorités ethniques et des membres des communautés culturelles. Ainsi nous serons en mesure d'évaluer la réponse qu'ils ont obtenue au fil des années.

Donc pour les années 1980 notre base référentielle porte sur les documents suivants:

- « Autant de façons d'être Québécois », Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles, 1981, Développement culturel et scientifique Québec;
- « L'école québécoise et les communautés culturelles », rapport du Comité Chancy, 1985, MEQ.

Pour les années 1990, l'emphase est plutôt mise sur :

- Politique d'action d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, 1998, MEQ;
- Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle,1998-2002, MEQ;
- Programme de soutien à l'école montréalaise, 1997, MEQ.

Enfin, pour les années 2000, on a surtout pris en compte les documents suivants :

- Programme Agir autrement, 2002, MEQ;
- Projet de politique : « Politique d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration », 2003, CSDM;
- Plan d'action du projet de politique de la CSDM, 2003;
- Programme la culture à l'école, 2004-2005, MEQ;

LES ANNÉES 1980

I. Autant de façons d'être québécois, 1981

Le Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles « Autant de façons d'être québécois» a été présenté en 1981 et constitue en fait la politique interculturelle du Québec. Elle est basée sur la notion de convergence culturelle qui invite les Québécois de toutes origines à prendre part au projet commun d'un Québec nouveau aux valeurs multiples. La société québécoise est une société francophone et les immigrants doivent se plier à l'exigence linguistique depuis l'adoption de la Charte de la langue française («loi 101»). Le Plan d'action vise à pallier les difficultés que cette nouvelle donne peut causer, en particulier aux immigrants d'origine autre que française, de manière à les aider à se sentir chez eux et à rester fidèles à leur culture d'origine. Il traduit la volonté du gouvernement de favoriser l'épanouissement des diverses traditions culturelles présentes au Québec. Il subsiste cependant toujours un double problème : d'une part, les services et programmes gouvernementaux disponibles sont insuffisamment connus, et d'autre part, ils sont beaucoup moins utilisés par les personnes qui ne maîtrisent pas la langue française.

Dans le Plan d'action, les mesures confiées au ministère de l'Éducation sont de deux ordres : a) l'accueil et b) l'accessibilité à la langue française. L'intégration des immigrants se joue à ces niveaux, le premier se situant en première ligne, et le second, à plus long terme.

a) accueil

Le ministère de l'Éducation en collaboration avec le ministère de l'Immigration doit intervenir par :

- Le maintien des mesures d'accueil destinées aux enfants d'âge préscolaire et scolaire nouvellement arrivés au Québec, surtout dans l'île de Montréal;

- L'établissement d'un système d'équivalence pour les études, la mise sur pied, en concertation avec ses partenaires dans ce secteur, d'un organisme chargé d'élaborer et de tenir à jour ce système, et une incitation auprès des établissements d'enseignement afin qu'ils utilisent ce système pour l'inscription des étudiants aux programmes scolaires;

- Une accélération du processus de reconnaissance d'équivalences des diplômes et des études par les corporations professionnelles et l'amélioration de cette procédure dans les pays d'origine.

b) Accessibilité à la langue française

Le gouvernement souhaite donner aux citoyens de diverses origines comme aux nouveaux arrivants les moyens de communiquer en français avec leurs concitoyens. À cette fin, le ministère de l'Éducation prendra les mesures suivantes :

- Dans le cadre de l'implantation des nouveaux régimes pédagogiques au primaire et au secondaire, des efforts concertés visant à instaurer ou améliorer l'enseignement de la culture québécoise et la qualité de l'enseignement du français dans les institutions scolaires anglophones;

- Tant au primaire qu'au secondaire, dans les écoles où toutes les activités se déroulent en français, des classes d'accueil seront organisées ou des mesures spéciales seront prises par les commissions scolaires à l'intention des élèves qui sont au Québec depuis cinq ans et qui ne sont pas couverts par l'article 85 de la Charte de la langue française ou qui ne sont pas admissibles à l'enseignement en anglais;

- Le ministère assurera l'organisation, au primaire et au secondaire, de services éducatifs particuliers à l'intention des élèves qui ont besoin d'un soutien linguistique en matière de français dans les écoles où toutes les activités se déroulent en français. Ce programme s'applique aux élèves non admissibles aux classes d'accueil. Il en est de même pour ceux inscrits à l'enseignement en français pour la première fois;

- Le ministère élaborera des programmes spéciaux en français adaptés aux besoins des communautés culturelles en instance d'embauche ou de promotion dans la fonction publique;

- Le ministère assurera la progression du programme d'enseignement des langues et cultures d'origine (PELO) dont bénéficient les enfants de souche italienne, grecque et espagnole.

On constate que l'ensemble de ces mesures ont des visées d'inclusion, d'adaptation aux besoins particuliers des communautés. Ceci constitue le point de départ de notre évaluation de la progression des initiatives d'intégration et surtout de leur continuité dans le temps. Certes, nous n'allons pas chercher la faille mais seulement jeter un regard critique et cohérent sur une démarche toujours d'actualité.

Notons que l'on fait mention du programme PELO parmi les mesures citées plus haut. Ce Programme (Programme d'enseignement des langues et cultures d'origines) a été lancé en 1978 par le ministère de l'Éducation du Québec et son objectif est d'enseigner et de valoriser les langues et les cultures maternelles des enfants des minorités. À ce titre, le programme rend manifeste le souci du ministère d'observer la règle de la Charte des droits et libertés de la personne, selon laquelle les minorités ethniques ont le droit de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle. Le PELO existe encore aujourd'hui, donc force est de constater que sa progression a été bien assurée, tel que prescrit.

II. L'école québécoise et les communautés culturelles, le rapport Chancy, 1985

Le ministère de l'éducation a mandaté le Comité Chancy pour formuler des recommandations pour un nouveau positionnement par rapport à la diversité culturelle croissante dans les écoles du Québec et aux ajustements qui s'imposent. Le milieu scolaire est confronté à de nouvelles problématiques auxquelles il faut s'attaquer de façon globale et systématique pour obtenir une harmonisation des sensibilités culturelles et assurer la persévérance scolaire de tous les élèves. On sait fort bien que les barrières engendrées par la discrimination, le racisme et les préjugés constituent des entraves certaines à la réussite scolaire des élèves et que ce manque d'ouverture à la diversité mine toute forme d'échange ou d'apprentissage. Ce constat est en quelque sorte la trame de fond de la réflexion du comité qui a balisé ses recommandations sur les principaux

fondements suivants: a) l'éducation interculturelle et b) l'apprentissage de la langue d'enseignement et le rattrapage scolaire. Plusieurs recommandations découlent de ces principes de base et méritent d'être explicités.

a) l'éducation interculturelle

Le Comité recommande :

a. politique et Plan d'action

i. Que le ministère énonce une politique d'éducation interculturelle et qu'il se dote d'un plan de développement de sa politique dans laquelle seront précisés les rôles des acteurs du système d'éducation quant à sa réalisation. Dans l'élaboration du plan de développement, on préconise qu'il y ait une priorité accordée à la lutte à la discrimination raciale et ethnique;

ii. Que le ministère nomme un coordonnateur de la politique d'éducation interculturelle qui sera responsable de la mise en œuvre du plan de développement;

iii. Que les commissions scolaires adoptent à leur tour un plan de développement de la politique d'éducation interculturelle et que celles qui sont aux prises avec des manifestations de discrimination raciale et ethnique, accordent une priorité à la résolution de ce problème;

iv. Que tous les organismes œuvrant en milieu scolaire (associations professionnelles, syndicats, comités de parents et autres) s'approprient la politique nationale et qu'ils rendent publiques les déclarations qui dénoncent la discrimination raciale et ethnique;

v. Qu'au niveau des écoles, le ministère mette en place des interventions en collaboration avec des organismes des communautés culturelles, les municipalités et

d’autres organismes œuvrant auprès des jeunes pour faire face aux situations de discrimination.

b. programme d’études et matériel didactique

- Que le ministère prépare du matériel didactique complémentaire des programmes d’étude existants qui comporte des éléments de sensibilisation à l’éducation interculturelle et à l’apport des différentes communautés ethniques à l’histoire et au développement du Québec;

- Que le ministère de l’Éducation en collaboration avec la Commission des Droits de la Personne, fasse connaître la Charte des droits et libertés de la personne aux élèves dès le cours primaire;

- Que le ministère et les commissions scolaires encouragent par un soutien technique et financier, le développement de programmes locaux qui fassent connaître les communautés culturelles d’un milieu;

- Que lors de la refonte du matériel didactique, les contenus soient modifiés de façon à introduire des éléments d’éducation interculturelle et de valorisation des diverses cultures du Québec. Qu’à cet effet, le ministère de l’Éducation sensibilise les auteurs et les éditeurs québécois;

- Que le ministère de l’Éducation et le MCCI encouragent la création d’un centre de ressources didactiques en éducation interculturelle et qu’ils participent, avec des partenaires publics et privés, au financement d’un tel centre. Le centre aura pour but de répertorier et de conserver du matériel pédagogique produit au Québec et ailleurs et de le mettre à la disposition des intervenants en éducation interculturelle;

- Que dans la préparation d’outils d’évaluation des apprentissages, le ministère veille à ne pas véhiculer des stéréotypes et des biais culturels systématiques;

c. formation, sensibilisation, perfectionnement

- Que le ministère et les universités s'entendent pour que l'éducation interculturelle fasse partie de la formation initiale des maîtres;

- Que les universités incluent dans la formation des professionnels appelés à travailler en milieu scolaire, des activités de sensibilisation à la diversité culturelle du Québec;

- Que le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires offrent des activités de sensibilisation continues quant au caractère multuculturel de la société québécoise et à la nécessité de l'éducation interculturelle pour l'ensemble des intervenants scolaires : commissaire d'écoles, cadres et responsables de services, conseillers pédagogiques, enseignants, professionnels non enseignants et parents, administrateurs scolaires. Que le ministère et les commissions scolaires en collaboration avec les universités offrent des activités de mise à jour et de perfectionnement à tous les intervenants scolaires portant sur :
  - l'adaptation des stratégies d'enseignement à une clientèle multiculturelle;
  - la lutte au racisme;
  - le soutien aux élèves pour leur intégration à l'école;
  - la préparation des contenus d'apprentissage;
  - le choix et la préparation de matériel didactique écrit ou audiovisuel;
  - le choix de volumes de bibliothèque et de documentation d'appoint;
  - la compréhension et la communication interculturelle;
  - la connaissance du milieu.

- Que les activités de perfectionnement soient intégrées à la tâche de l'enseignant et que des budgets soient réservés à cette fin.

d. Participation des communautés culturelles

- Que le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires mettent à contribution des organismes communautaires ou des membres des communautés culturelles pour l'élaboration et la réalisation des activités d'éducation interculturelle;

b) l'apprentissage de la langue d'enseignement et le rattrapage scolaire

Le Comité recommande :

a. services généraux

- Que les services d'apprentissage linguistique et de rattrapage scolaire soient maintenus et considérés comme un processus dont la durée varie selon le cheminement de chaque élève;

- Que différentes pratiques et méthodes soient appliquées pour favoriser l'accueil et l'intégration des enfants en milieu scolaire;

- Que les commissions scolaires (soutenues financièrement par le ministère de l'Éducation) en collaboration avec les organismes des communautés culturelles, mettent en place diverses formules innovatrices de rattrapage scolaire (cours de fin de session, cours d'été, cours du samedi, etc.);

- Que l'école assure la supervision du cheminement scolaire de l'élève allophone intégré dans une classe régulière et qu'elle mette en place des mesures pour assurer le suivi après le séjour en classe d'accueil;

- Que dans la mesure du possible, on maintienne l'élève en processus d'apprentissage du français dans son école d'appartenance, surtout si la durée de cet apprentissage excède 10 mois.

b. Classement des élèves et évaluation des apprentissages

- Que le ministère développe des outils pour évaluer les connaissances linguistiques générales des élèves immigrants afin de leur assurer un classement adéquat dans le système scolaire;

- Que le ministère établisse des critères d'évaluation des élèves allophones de façon à offrir les services appropriés après les stages en classe d'accueil;

- Que le ministère développe des instruments d'évaluation des apprentissages adaptés aux populations allophones.

c. services aux enfants d'âge préscolaire

- Que les services d'accueil soient offerts à tous les élèves qui, selon la loi, ne sont pas admissibles à l'enseignement en anglais et ne connaissent pas suffisamment le français pour être intégrés dans une classe ordinaire. En conséquence, que soit aboli le critère d'admissibilité à la classe d'accueil qui est lié à la durée de résidence au Québec des parents.

- Que le ministère étudie la possibilité de rouvrir des maternelles d'accueil pour les enfants de quatre ans qui ne connaissent pas le français.

Tout indique que ces recommandations s'inscrivent dans la lignée de ce qui avait été prescrit dans le Plan d'action de 1981 « Autant de façons d'être Québécois ». Non seulement l'accueil et l'accessibilité à la langue française sont-ils pris en compte, mais les recommandations vont plus loin dans le sens d'un engagement du ministère de l'Éducation par l'élaboration d'une politique d'éducation culturelle et sa mise en œuvre par un plan de développement. Le Comité Chancy a orienté sa réflexion dans de multiples sphères et s'est adressé à tous les acteurs pouvant avoir une influence sur l'intégration des communautés culturelles et surtout des jeunes au cours de leur passage dans le système scolaire québécois. Ce rapport marque le passage de l'intégration linguistique à l'éducation dite « interculturelle » qui intègre savoir et vouloir vivre ensemble.

LES ANNÉES 1990

En 1990, le ministère de l'Immigration énonce sa nouvelle politique en matière d'immigration et d'intégration. Désormais, le Québec a un droit de regard sur les ressortissants étrangers qui ont choisi cette province pour s'installer et qui acceptent, de fait, de parler la langue française. Il attribue certaines responsabilités au ministère de l'Éducation quant aux services offerts aux élèves issus de l'immigration telles que : les classes d'accueil et les classes de francisation. Ce

sont des mesures spéciales qui facilitent, à l'intérieur d'une classe régulière, l'insertion des jeunes issus de l'immigration, des élèves sous-scolarisés ou appartenant à des communautés culturelles dont la langue maternelle est éloignée du français. La préoccupation est importante quant on sait qu'à cette période les nouveaux arrivants d'âge scolaire représentent 20 % de l'immigration totale. Ainsi en 1988-1989, près de 9000 élèves ont pu fréquenter des classes d'accueil à temps plein dans 17 commissions scolaires. L'engagement du gouvernement à cet égard dépasse les 18 millions de dollars par année.

> De plus face à l'accroissement du nombre d'élèves sous-scolarisés ou appartenant à des communautés linguistiques éloignées du français, le ministère de l'Éducation autorise le prolongement de la durée du séjour à l'accueil dans plus de 30 % des cas et expérimente diverses formules répondant à des besoins particuliers. Le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les universités ont également consenti des efforts importants sur le plan du développement pédagogique. Cet investissement a notamment porté sur l'élaboration de programmes adaptés et d'épreuves évaluatives, sur la formation initiale et le perfectionnement des maîtres ainsi que sur le soutien à la publication par les éditeurs québécois de matériel didactique destiné à l'accueil. (MCCI, 1990, p. 55)

Quant aux responsabilités dévolues au ministère de l'Éducation en matière de services aux élèves, les mesures principales sont :

- La baisse de la moyenne du nombre d'élèves par groupe dans les classes d'accueil de l'ordre secondaire;
- Le développement de mesures spéciales d'accueil des élèves immigrants en région;
- Le développement de services de soutien linguistique pour les élèves des communautés culturelles qui éprouvent des problèmes de compétences en français;
- Le maintien d'un budget spécial d'instrumentation des milieux scolaires à haute densité ethnique en vue d'y favoriser un meilleur apprentissage du français;
- L'ajout d'enseignants-ressources dans les écoles publiques de langue française à forte concentration ethnique;
- Le financement d'ateliers et d'activités de recherche-action dans les cégeps à clientèle multiethnique, afin de soutenir l'apprentissage du français par les élèves de communautés culturelles et favoriser l'adaptation de ces institutions à la réalité pluraliste.

On remarque que le gouvernement met l'accent sur le renforcement des compétences linguistiques pour favoriser la réussite scolaire et du même coup, une meilleure intégration dans la société québécoise. On note aussi que la notion du pluralisme est intégrée au discours et se concrétise dans l'objet des mesures.

En 1998, 13 ans après la recommandation du rapport Chancy, intervient la politique ministérielle en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, accompagnée de son Plan d'action. Elle réfute toute forme d'exclusion et fait appel à la participation de tous les acteurs du secteur de l'éducation. La politique est intitulée : « Une école d'avenir » et le Plan d'action : « Prendre le virage du succès ». Il est important de voir, d'une part, comment ces deux documents ont donné le ton pour une nouvelle approche d'éducation en contexte de pluralisme culturel, et, d'autre part, comment ils ont remodelé les actions entreprises par la communauté éducative en faveur d'une intégration réussie de tous les élèves.

La politique « Une école d'avenir » vient répondre au phénomène de diversité culturelle, linguistique et religieuse qui caractérise notre système d'éducation et avec lequel les établissements scolaires doivent composer au quotidien. Pour illustrer cette diversité voici quelques chiffres tirés du document :

> À Montréal, 38,3 % des élèves jeunes (immigrants ou allophones du territoire) ont déclaré en 1996-1997, parler une langue maternelle autre que le français, l'anglais ou une langue amérindienne comparativement à environ 8,2 % pour l'ensemble du Québec. Au collégial, à l'enseignement ordinaire, pour la même année de référence, les élèves allophones composaient 16,2 % de l'effectif de la région de Montréal et 8,1 % de l'effectif de l'ensemble du Québec. On constate également que 94,4 % des élèves allophones du réseau collégial, secteur public et privé, fréquentent des établissements de la région de Montréal. Toujours, en 1996-1997, les élèves allophones jeunes de la région de Montréal représentaient 1/3 de l'effectif francophone. (p. 3)

De toute évidence, les établissements doivent trouver des solutions adaptées à cet état de fait et les intégrer dans leurs pratiques et leurs orientations éducatives et pédagogiques. Désormais, on met l'accent sur la notion du « vouloir vivre ensemble » qui implique le partage de valeurs communes et le développement d'un sentiment d'appartenance chez tous les élèves, jeunes et

adultes. Cette politique vise à mettre en application des mesures susceptibles faire de l'école, un lieu démocratique, francophone et pluraliste, favorable à tous les élèves et à l'image des valeurs fondamentales du Québec actuel.

Les principes d'action sur lesquels s'appuie la nouvelle politique de l'école québécoise pour traiter de la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse se rattachent à certains fondements et aux énoncés gouvernementaux qui sous-tendent l'intégration des personnes de souche immigrante à la société québécoise. Ces principes sont notamment :

- L'égalité des chances;
- La maîtrise du français, langue commune de vie publique;
- L'éducation à la citoyenneté démocratique en contexte pluraliste.

En matière d'égalité des chances, on veut donner à chaque élève toutes les occasions possibles de découvrir ses aptitudes et ses goûts ainsi que les moyens pour les développer. Pour ce faire, on entend accroître l'accessibilité aux services d'éducation de base et la mise en place de moyens particuliers et de mesures compensatoires en favorisant l'équité, la non-discrimination et le rejet de l'intolérance.

Quant à la maîtrise du français, l'objectif visé est la participation au développement de la société grâce à une formation solide dans la langue d'enseignement ainsi qu'une bonne formation dans la langue seconde pour les anglophones. À cet effet, la communauté éducative doit s'appliquer à contrer l'exclusion et la marginalisation et renforcer le sentiment d'appartenance.

Puis l'éducation à la citoyenneté va s'actualiser en créant un espace démocratique ouvert à tous et une société de droit. Ce travail va s'appuyer sur la connaissance et l'expérience d'une prise de conscience de la diversité dans l'optique d'une préparation à la vie dans une société pluraliste.

Il est important de souligner que les objectifs spécifiques de la politique sont :

- La réussite scolaire de tous les élèves;
- Le soutien à la plus grande maîtrise du français;

- L’éducation interculturelle;
- La formation du personnel scolaire.

Dans le même sens, la politique comporte certaines orientations stratégiques qui relèvent de l’intégration scolaire et de l’éducation interculturelle. Ce sont en fait, les priorités du Plan d’action. Nous allons présenter les orientations et quelques-uns des moyens proposés pour la mise en œuvre de la politique.

Orientations concernant l’intégration scolaire

- La responsabilité de l’intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec incombe à l’ensemble du personnel de chaque établissement d’enseignement;
- La réussite des élèves nouvellement arrivés et en difficulté d’intégration scolaire nécessite une intervention immédiate et appropriée;
- L’établissement d’enseignement, la famille et la communauté seront des associés dans la tâche d’intégration.

Orientations concernant l’éducation interculturelle

- L’apprentissage du français doit être considéré comme un processus continu;
- Le français, langue commune de la vie publique et véhicule de la culture, sera valorisé par la communauté éducative;
- Le patrimoine et les valeurs communes du Québec, notamment l’ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse doivent se traduire dans l’ensemble du curricuum et de la vie scolaire.

En continuité avec ces orientations, le Plan d’action (1998-2002) qui accompagne la politique comprend 11 mesures et une série de moyens pour concrétiser le discours gouvernemental et dynamiser l’action dans les établissements d’enseignement. Parmi ces moyens, soulignons, en ce qui a trait à l’intégration, l’appui à la création de modèles souples et variés d’organisation de services de soutien à l’apprentissage du français et le soutien au développement de projets pilotes

visant à favoriser la réussite des élèves nouvellement arrivés au Québec qui sont en situation de grand retard scolaire. Pour ce qui est de l'éducation interculturelle, « le savoir vivre ensemble », on dénote l'encouragement à la valorisation du français et, surtout, l'inclusion de perspectives pluralistes dans les programmes d'études. Puis un volet est consacré à la formation initiale des maîtres et à la mise en place d'un réseau d'échange

La politique ministérielle de 1998 marque le passage d'une intégration linguistique vers une intégration socioculturelle qui emprunte le vecteur de la langue dans un sens plus large. Les élèves sont considérés comme des citoyens de demain qui doivent apprendre à vivre ensemble. Toutefois, la tâche n'est pas facile pour les établissements qui doivent aller au-delà des frontières de la diversité et des cheminements particuliers de leurs élèves. Mais la problématique est plus palpable dans la région de Montréal car la concentration de l'immigration y est la plus forte au Québec. L'école montréalaise revêt un caractère particulier, surtout en milieu défavorisé et le ministère de l'Éducation a développé un programme adapté à ses besoins lors de sa Réforme en 1997, soit le Programme de soutien à l'école montréalaise.

LES ANNÉES 2000

La politique interculturelle longtemps réclamée dans le rapport Chancy (1985), prend enfin forme au sein de la plus grande commission scolaire du Québec, celle qui accueille aussi le plus d'élèves d'origine immigrante et particulièrement les membres de minorités visibles. Trois dimensions importantes de cette politique sont à considérer, notamment :

- l'éducation à la citoyenneté démocratique et pluraliste;
- l'opposition à toute forme de discrimination, d'exclusion et de racisme;
- la formation interculturelle.

Ces trois dimensions soulignent le caractère multiculturel du contexte démographique de Montréal et particulièrement de l'institution d'accueil des élèves de toutes origines que sont les écoles de la CSDM. L'institution reconnaît ainsi son devoir et son obligation de faire de ses écoles des lieux d'apprentissage, certes, mais aussi de vie, dans lesquels les enfants d'où qu'ils viennent doivent trouver un cadre d'épanouissement, de développement personnel et de

construction de leur identité. Et tout cela dans le respect des autres et de la société québécoise dans son ensemble.

Par ailleurs, la politique renforce aussi la nécessité que le corps enseignant puisse acquérir et développer des compétences et des capacités interculturelles. Cette exigence souligne le fait que les contenus académiques autant que les questions de représentativité sont importantes et critiques pour s'assurer d'une politique interculturelle efficace. Néanmoins, malgré la volonté politique et institutionnelle annoncée, la matérialisation de l'ensemble des mesures se fait attendre. Certes, c'est aussi au cours de cette période que se développent un certain nombre de projets et de partenariats spécifiques entre la Commission scolaire de Montréal, les écoles et les organismes qui s'occupent des jeunes des communautés ethnoculturelles. Pensons entre autres au projet avec l'organisme La Maison des jeunes de l'Ouverture, celui réalisé avec les jeunes de l'école Jean Grou, encore celui qui porte sur la mobilisation des parents pour l'éducation réalisé en partenariat avec le Centre de ressources de la troisième avenue. Toutes ces initiatives montrent une volonté de faire de la politique interculturelle une réalité, sans toutefois que des ressources importantes, à la hauteur des défis, besoins et enjeux exprimés, soient mobilisées.

PARTIE 3

PROGRAMMES, POLITIQUES, PLANS D'ACTION COMME BASES POUR COMPRENDRE LES ORIENTATIONS INSTITUTIONNELLES

Les Années 80

Mesures	Énoncé
Politique	Aucune
Plan d'action	▪ Plan d'action du Gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles : Autant de façons d'être québécois, volet éducation : 1979
Programme	▪ PLE : Programme des langues ethniques (1969) ▪ PELO : Programme d'enseignement des langues et cultures d'origines : 1978 ▪ Écoles ethniques privées
Mesures	▪ Classes de francisation (1981) ▪ Classes post-accueil ▪ Jumelage d'écoles à forte clientèle immigrée avec des écoles à clientèle francophone (1980)

Les Années 90

Mesures	Énoncé
Politique	▪ Politique d'action d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, 1998
Plan d'action	▪ Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle,1998-2002, MEQ
Programme	▪ Programme de soutien à l'école montréalaise, 1997, MEQ
Mesures	▪ Soutien aux écoles ▪ Information du personnel ▪ Élaboration des modèles d'intervention adaptés ▪ Mise en œuvre des mécanismes pour la réussite scolaire ▪ Reconnaissance de la diversité ▪ Mécanismes d'évaluation continue des objectifs

Les Années 2000

Mesures	Énoncé
Politique	▪ Projet « Politique d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration », 2003, CSDM
Plan d'action	▪ Plan d'action du projet de politique de la CSDM, 2003
Programme	▪ Programme Agir autrement, 2002, MEQ
Mesures	▪ Soutien professionnel et technique aux établissements ▪ Activités d'éducation interculturelle ▪ Intégration des élèves allophones ▪ Formation interculturelle ▪ Résolution pacifique des conflits culturels

PARTIE 4

ANALYSE ET COMMENTAIRES COMME BASES POUR COMPRENDRE ET RETENIR LES INITIATIVES INTÉRESSANTES

Le secteur de l'éducation est un des secteurs de la vie en société qui a été frappé par les changements dus à l'immigration. En ce sens, le monde de l'éducation a dû faire face à différents enjeux, notamment :

- le problème de la langue d'enseignement;
- dès la fin des années 1970, un élève sur 10 (10 %) de la clientèle scolaire est issu du groupe de minorités culturelles;
- l'augmentation constante de l'immigration et des enfants issus de parents immigrants font en sorte qu'à l'horizon 1992 – 1993, près de 4 enfants sur 10 fréquentant le réseau scolaire québécois sur l'île de Montréal sont issus des minorités culturelles;
- la mise en œuvre de la Charte de la langue française (projet de loi 101), accentue aussi cette augmentation du nombre de jeunes des minorités culturelles vers les écoles francophones;
- ce qui se traduit globalement par un nombre de plus en plus important des jeunes issus des minorités culturelles, à telle enseigne qu'en 1992 – 1993, un tiers des écoles francophones compte une majorité d'élèves issus des minorités culturelles.

À ces enjeux, il est important d'en relever d'autres que soulignent certains auteurs (Latif, 1988; Helly, 1996), entre autres :

- le problème du racisme;
- le défi d'assurer l'égalité des chances pour l'ensemble des jeunes des minorités venus d'horizons culturels différents;
- la fonction de l'école à redéfinir dans la mesure où se pose la question de savoir si l'école n'est qu'un simple lieu d'apprentissage ou un cadre qui participe à la transmission des valeurs de la société d'accueil.

De plus, il faut aussi noter un autre enjeu qui porte, lui, sur la représentativité du corps enseignant, afin qu'il soit constitué à l'image de la clientèle scolaire.

En somme, on peut retenir que le monde de l'éducation fait face à différents enjeux qui nécessitent de trouver des réponses institutionnelles à la gestion de la diversité. Pour le moment, on peut identifier la série d'activités et de projets présentés ci-dessous et qui semblent avoir

donné des résultats probants, comme le souligne le bilan réalisé par la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM, 1996). À cet effet, on peut constater que les réponses touchent cinq dimensions spécifiques, soit :

- tout ce qui a trait au perfectionnement et la formation du personnel;
- tout ce qui touche les aspects interculturels auxquels les élèves doivent être soumis;
- tout ce qui a trait à la reconnaissance du fait français dans le milieu scolaire;
- tout ce qui concerne les activités interculturelles dans le milieu scolaire;
- tout ce qui porte sur les relations entre les parents et l'école.

- ***Perfectionnement et formation du personnel scolaire à l'éducation interculturelle***

Le perfectionnement et la formation se font par le biais des activités suivantes :

- journées de perfectionnement ou de formation en éducation interculturelle;
- atelier sur: l'immigration et ses incidences sur la société québécoise et sur l'école, les stéréotypes, le racisme, les préjugés, les relations entre l'école et les parents des communautés culturelles, les interventions pédagogiques adaptées en milieu pluriethnique, l'identité culturelle québécoise, etc.;
- certaines écoles offrent la formation à tout leur personnel;
- d'autres écoles offrent de façon ponctuelle à des intervenants désignés: agents de liaison, enseignants du PELO, parents, conseiller de la consultation personnelle et de la formation scolaire;
- les formateurs proviennent de divers milieux: service des relations interculturelles de la CECM, agents ou conseillers du ministère de l'Éducation du Québec, universités, organismes communautaires, firmes spécialisées;
- de nombreux transferts sont réalisés dans les pratiques pédagogiques, le matériel didactique et les outils élaborés.

- ***Relations des élèves jeunes et adultes de la CECM à l'école française***

Pour sensibiliser les élèves de la CECM à la réalité interculturelle, les 3 axes d'intervention suivants ont été privilégiés:

- pratiques pédagogiques à dimension interculturelle;

- développement de services éducatifs interculturels et communautaires;
- participation communautaire sous forme de partenariat.

- ***La place du français à l'école française pluraliste***

Multiples démarches entreprises par les écoles auprès des jeunes et des adultes immigrants pour faire la promotion du français comme facteur essentiel de la réussite scolaire et de l'intégration sociale (présentation théâtrale par une dizaine d'élèves sur le thème « les difficultés de communication et le français, langue qui nous rassemble »).

- ***Les activités pédagogiques interculturelles à l'école française pluraliste***

Depuis 1990, le Service des relations interculturelles de la CECM publie chaque année un guide d'activités interculturelles à l'intention des intervenants des écoles primaires, secondaires et des centres d'éducation des adultes.

- ***Relations entre le milieu scolaire et les communautés culturelles***

Les mécanismes pour bâtir des relations harmonieuses se font par le biais des activités suivantes :

- partage des ressources communautaires;
- projets de type social et culturel;
- rencontres entre la communauté majoritaire et les communautés minoritaires;
- collaboration avec des organismes communautaires pour des activités d'études surveillées après les heures de cours;
- atelier d'information au sujet des cours de langue pour les parents;
- soirée sur la géographie et l'histoire du Québec offerte aux parents.

Sur la base de ces différentes initiatives et projets, on peut constater que l'emphase est mise en grande partie sur des activités de découverte de l'autre, d'information et de sensibilisation. Or, l'adaptation institutionnelle nécessite des changements structurels et organisationnels pour que l'ensemble de l'organisation de l'éducation (manuel, administration, enseignants, etc.) soit à

l’image de la nouvelle société québécoise. On peut donc constater que, d’un côté, on distingue des textes (politiques, programmes et plans d’action) qui vont assez loin dans l’énoncé des objectifs à atteindre et, de l’autre, des initiatives limitées à des dimensions normatives et non structurelles. Ceci reste donc un enjeu majeur dans la transformation du monde de l’éducation, surtout au niveau des commissions scolaires. D’ailleurs le bilan réalisé par le service des relations interculturelles de la CECM souligne certains de ces aspects, soit :

- l'élargissement de la dimension interculturelle dans l'enseignement des disciplines scolaires;
- le souci de l'égalité des chances en éducation;
- la lutte contre les préjugés et le racisme, et le maintien des rapports non violents entre les différents groupes ethnoculturels de l'école.

FICHES SYNTHÈSES
PROGRAMMES
PLANS D'ACTION
POLITIQUES
ORGANISMES ET PROJETS

Gouvernement du Québec, « Autant de façons d'être Québécois », ministère des Communications, 1981.

Énoncé de politique : « C'est pour aider les immigrés à mieux s'intégrer au Québec, tout en restant fidèles à leur culture d'origine, et c'est pour aider les Québécois de traditions culturelles autres que française à se sentir vraiment chez eux au Québec que le présent Plan d'action annoncera des mesures concrètes. » (p. 22)

Partenaires : le Comité d'implantation du Plan d'action (CIPA), le ministère de la Fonction publique, l'Office du recrutement et de la sélection du personnel, le Secrétariat au développement culturel et scientifique, le Conseil du Trésor, le ministère de l'Immigration, la Commission des droits de la personne, le Comité consultatif de la gestion du personnel, le Conseil consultatif de l'Immigration, un syndicat de la fonction publique, une association d'employés de la fonction publique, le ministère des Affaires sociales

Mesures prises

- Québec finance les institutions scolaires et les établissements sociaux anglophones ainsi que ceux des communautés culturelles sur un pied d'égalité avec ce que reçoivent les institutions francophones. Les institutions religieuses, autant catholiques que juives ou protestantes, sont aussi subventionnées;
- Les immigrants ont accès aux Centres de formation et d'orientation pour immigrants (COFI);
- Émissions de télévision à Radio-Québec diffusées dans plusieurs langues des communautés culturelles.

A- Services et programmes existants

- Informations peu abondantes sur le Québec à l'étranger;
- Problèmes de reconnaissance des études et des expériences de travail : soit elle ne correspondait pas à la réalité, soit elle arrivait tardivement;
- Connaissance peu développée de la langue française, même après 10 ans au Québec;
- Manque d'informations sur les services et programmes gouvernementaux. Pour pallier ce problème, le gouvernement subventionne les médias des communautés culturelles puisqu'ils sont une excellente voie pour rejoindre ces dernières;
- Utilisation peu fréquente des services sociaux et de santé par les communautés culturelles puisqu'il y a peu de personnel familier avec leur milieu, leur langue et leur culture;
- Les femmes forment le groupe le plus démuni de la main-d'œuvre (peu scolarisées). Les femmes au foyer sont aussi très isolées (souvent unilingues, parfois analphabètes);
- Les immigrants contribuent à la croissance économique du Québec;
- Les programme PELO et PLE permettent aux immigrants de développer leur propre culture et ainsi d'enrichir celle du Québec. Toutefois, un effort doit être fait pour combler l'écart entre la majorité francophone et les minorités culturelles.

Place des communautés culturelles dans l'Administration publique

- Sous-représentation des non-francophones dans l'administration publique : 2,7 % sur une population active, de citoyenneté canadienne et parlant français (critères pour entrer dans la fonction publique) de 9,5 %. La Commission Gendron signalait déjà le problème en 1972. En 1978, création d'un groupe de travail interministériel pour analyser la situation et faire des recommandations au gouvernement.
- 123 sur 798 fonctionnaires issus des communautés culturelles (ayant comme langue maternelle le français) viennent d'Afrique, 70 de Haïti.
- Trois étapes pour le recrutement des éventuels fonctionnaires : l'attraction, l'admissibilité et la sélection des candidats.
    1) L'utilisation des médias de chaque communauté n'est pas un moyen efficace pour faire l'affichage de postes dans la fonction publique;
    2) Problème de reconnaissance des acquis;
    3) Aucune discrimination ne devrait être exercée. Le français est obligatoire pour passer l'entrevue et les examens.
- Diverses mesures sont en place pour mener vers plus d'équité :
    1) Prise de position du gouvernement en faveur d'une meilleure représentation des groupes culturels;
    2) Mise sur pied d'un ou des comités d'études *ad hoc* sur le problème [de sous-représentation];
    3) Création d'unité administrative au sein de la fonction publique du type « programme d'égalité des chances »;
    4) Adoption d'une législation de portée générale visant à garantir les droits et les libertés de la personne.

Ressources humaines

- Comité interministériel créé pour l'implantation de cette politique avec des représentants des différents ministères et organismes suivants :

-Le ministère de la Fonction publique
-L'Office du recrutement et de la sélection du personnel;
-Le Secrétariat au développement culturel et scientifique;
-Le Conseil du trésor;
-Le ministère de l'Immigration;
-La Commission des droits de la personne;
-Le Comité consultatif de la gestion du personnel;
-Le Conseil consultatif de l'Immigration
-Un syndicat de la fonction publique; une association d'employés de la fonction publique;
-Le Comité d'implantation du Plan d'action.

Autres partenaires :

L'Office de la langue française

Le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre
Le Conseil de la langue française

Plan de mise en œuvre

Mesures immédiates
a) Administration publique

1) Politique (p.56)

Appui d'une politique énergique d'accès égal à l'emploi dans la fonction publique.

« Il [le gouvernement] s'engage à prendre des moyens plus vigoureux si, d'ici 1985, les mesures actuelles n'ont pas eu pour effet d'équilibrer la représentation des communautés culturelles dans les secteurs de la fonction publique dont les services touchent de près la population. » (p. 57)

2) Objectifs opérationnels (p. 56)

Tous les ministères et organismes dont les services touchent de près la population devront prendre les dispositions nécessaires pour :

-Avoir une représentation équilibrée de la diversité culturelle de la société québécoise;
-Élaborer et mettre en œuvre de moyens innovateurs de recrutement;
-Appliquer des méthodes de sélection pouvant faciliter l'embauche de membres des CC, particulièrement des cadres pour créer un effet d'entraînement;
-Sensibiliser le personnel aux particularités des CC pour faciliter l'intégration;
-Identifier les obstacles à l'implantation du Plan d'action;

3) Moyens (p. 58)

-Développer des programmes d'information pour les CC sur les emplois dans la fonction publique;
-Faire connaître la fonction publique comme employeur;
-Instaurer des stages de coopération dans la fonction publique à l'intention des universités québécoises non francophones;
-Développer avec des institutions, regroupant beaucoup de membres des CC, des échanges de personnel aux fins d'une meilleure sensibilisation aux milieux respectifs;
-Sensibiliser les services du personnel de l'État aux réalités des CC pour faciliter l'égalité d'accès à la fonction publique;
-Promouvoir la participation de spécialistes et de cadres supérieurs à des séminaires, séances d'infos, etc., organisés par des CC pour faire connaître la fonction publique;
-Diffuser des concours gouvernementaux dans les médias des CC.

Pour assurer une sélection juste :

-S'assurer qu'un membre des CC fasse partie des comités de sélection;
-S'assurer que les membres des comités de sélection soient sensibilisés aux problèmes spécifiques des CC;
-Permettre à un candidat qui est capable de s'exprimer convenablement en français de passer les examens de la fonction publique en français ou en anglais.
en français : il sera jugé sur sa compétence professionnelle et la qualité du français
en anglais : il sera jugé sur sa compétence professionnelle et se verra accordé un permis temporaire de travail pour six mois. Ensuite, il devra prouver sa connaissance du français, vérifiée par l'Office de la langue française.

Pour faciliter l'accueil et l'intégration :

-Organiser des sessions d'infos pour les agents de dotation et les gestionnaires afin de mieux saisir les besoins et caractéristiques des nouveaux employés issus des CC;
-Adapter les programmes d'accueil dans la fonction publique à tout employé issu des CC;
mettre des cours de français à la disposition des CC, si nécessaire.

6) Évaluation

-Bilan annuel des réalisations et rapports d'étape (voir min. de la Fonction publique);
-Révision annuelle du Plan d'action;
-Préparation d'une synthèse des rapports, bilans et autres documents de suivi par le ministère de la Fonction publique, évaluation du degré de réussite des réalisations et proposition de mesures de relance.

7) Échéancier

Une période de trois ans est prévue pour la réalisation des plans d'action et l'intégration des opérations dans le mécanisme général de gestion des ressources humaines

mars 1981 : entrée en vigueur de la politique;
avril 1981-mars 1982 : coordination et mise en œuvre des programmes;
avril 1982- mars 1983 : consolidation et révision des programmes;
avril 1983-mars 1984 : évaluation de la politique et recommandations en vue des modifications nécessaires
novembre 1984 : annonce de correctifs approuvés par le Conseil des ministres

b) Accueil

Ministère de l'immigration :

-Accélération des PLE grâce auxquels les membres des communautés culturelles, surtout les jeunes, bénéficient de l'aide financière accordée aux diverses associations ethniques pour faciliter l'apprentissage ou le perfectionnement des langues d'origine;

-Diffusion à l'étranger d'une information plus complète sur les réalités québécoises pour que les immigrants soient plus renseignés;
-Amélioration du système d'orientation pour faciliter l'intégration des communautés culturelles, particulièrement au marché du travail;
-Meilleure coordination entre ministères et organismes bénévoles au service des nouveaux arrivants;
-En collaboration avec le ministère des Affaires sociales, révision du système d'accueil au sein des garderies existantes pour mieux tenir compte des besoins des enfants des communautés culturelles.

Le ministère de l'Éducation devra s'assurer de :

-Maintenir des mesures d'accueil pour les enfants d'âge pré-scolaire et scolaire, nouvellement arrivés au Québec;
-Établir un système d'équivalences pour les études, la mise sur pied, en concertation avec ses partenaires dans ce secteur, d'un organisme chargé d'élaborer et de tenir à jour ce système, et une incitation auprès des établissements d'enseignement afin qu'ils utilisent ce système pour l'inscription des étudiants aux programmes scolaires;
-Accélérer le processus de reconnaissance d'équivalences des diplômes et des études par les corporations professionnelles et l'amélioration de cette procédure dans les pays d'origine.

c) Accessibilité à la langue française

Le ministère de l'Éducation prendra les mesures suivantes :

-Instaurer ou améliorer l'enseignement de la culture québécoise et la qualité de l'enseignement du français dans les institutions scolaires anglophones;
-Dans les écoles francophones, instaurer des classes d'accueil ou des mesures spéciales à l'intention des élèves qui sont au Québec depuis cinq ans et qui ne sont pas couverts par l'article 85 de la Charte de la langue française ou qui ne sont pas admissibles à l'enseignement en anglais;
-Organiser des services éducatifs particuliers à l'intention des élèves qui ne sont pas admissibles aux classes d'accueil et qui ont besoin d'un soutien linguistique en français;
-Élaborer des programmes spéciaux en français adaptés aux besoins des membres des communautés culturelles en instance d'embauche ou de promotion dans la fonction publique.
-Assurer la progression du Programme d'enseignement des langues et cultures d'origine (PELO) dont bénéficient les enfants de souches italienne, grecque, portugaise et espagnole

L'Office de la langue française assurera:

La mise sur pied d'un mécanisme de réévaluation des examens linguistiques à l'intention des professionnels.

d) Information et communications (p. 69)

Ministère des Communication, aidé d'autres ministères et du Comité d'implantation du Plan d'action, élaborera un programme avec les éléments suivants :

-Publication dans les langues d'origine des principales communautés culturelles de documentation vulgarisée portant sur : droits et obligations des citoyens, services et programmes offerts par l'État;
-Extension du service téléphonique de Communication-Québec à Montréal, pour assurer l'accès aux communautés culturelles qui ne maîtrisent pas le français à tout renseignement auquel citoyens et résidents ont droit;
-Maintien du programme d'aide financière aux médias des communautés et son extension aux médias susceptibles de voir le jour
-Utilisation accrue des médias dits ethniques pour la publication des annonces gouvernementales.

e) Droits et libertés de la personne

Pour encourager les Québécois maîtrisant peu le français à prendre des recours lors de situations discriminatoires, le Protecteur du citoyen aura les moyens d'assurer :

-La présence accrue, au sein de ces effectifs, de membres des CC ayant pour responsabilité de faciliter l'évaluation des plaintes formulées par des personnes qui n'ont pas maîtrisé la langue officielle et aider à la recherche des solutions nécessaires;
-La diffusion par le biais des médias des communautés culturelles de toute information reliée à l'utilisation de ses services.

La Commission des droits de la personne se verra octroyer les moyens pour assurer :

-Le développement de sa politique d'embauche favorisant une représentation équilibrée des communautés culturelles au sein de ses effectifs administratifs et techniques;
-La diffusion, par le biais des médias des communautés culturelles, de toute information reliée à un recours accru de ses services.

f) Santé et services sociaux

Le ministère des Affaires sociales donnera aux établissements de santé et de services sociaux le mandat de :

-Encourager, en collaboration avec les syndicats, l'embauche de personnes aptes à communiquer dans leur langue d'origine avec les clients issus des communautés culturelles et surtout les personnes âgées. Plus particulièrement, les établissements du réseau devront, dans la mesure du possible, fournir leurs services dans les langues d'origine à la clientèle des services d'urgence et des cliniques externes (hôpitaux et CLSC) dans les quartiers où sont concentrées ces communautés, notamment à Montréal;

-Faire en sorte que les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS) s'assurent de l'implication des communautés culturelles dans le processus d'élection de leurs conseils d'administration;

-Entreprendre une campagne d'information auprès des communautés culturelles afin de les familiariser avec l'existence, dans leurs milieux, de centres hospitaliers, de centres d'accueil, de Centres de services sociaux (CSS) et les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS);

-Mettre en place des mécanismes facilitant l'accès à l'information dont doivent disposer les associations des communautés culturelles afin de rendre plus adéquatement les services de liaison qu'elles fournissent à ces divers groupes.

g) Condition féminine

Pour mettre fin à l'exploitation éhontée des femmes immigrantes sur le marché du travail, la Commission des normes minimales de travail aura pour mandat de:

-Embaucher, à titre d'inspecteurs-enquêteurs, des femmes issues des communautés culturelles;
-Ordonner que soit affichée sur les lieux de travail, dans les langues d'origine pertinentes, toute documentation relative aux lois et règlements concernant les normes minimales de travail.

Le Conseil du statut de la femme sera encouragé à :

-Intensifier ses actions auprès de la clientèle dans les secteurs de l'information, de l'animation, de la consultation et de la concertation;
-Intégrer, à titre de participantes, à tous les niveaux de cet organisme, des femmes faisant partie des communautés culturelles.

h) Travail

Le ministère du Travail et de la main-d'œuvre sera tenu de:

-Faciliter l'accès aux Centres de main-d'œuvre pour les nouveaux arrivants et les Québécois qui n'ont pas encore maîtrisé la langue française. Là où ces groupes sont concentrés, ces centres fourniront, dans la mesure du possible, des services dans les langues d'origine pertinentes;
-Établir, en collaboration avec les associations des communautés culturelles, une politique d'information à l'intention des communautés culturelles.

i) Affaires culturelles

Pour favoriser le développement et la conservation des langues, coutumes, cultures, le ministère des Affaires culturelles :

-Accordera des subventions supplémentaires et une aide technique aux associations des communautés culturelles;
-Fournira une aide financière pour l'amélioration des équipements de ces communautés : locaux, centres communautaires, etc.

-Élargira le programme d'acquisition de livres dans diverses langues et les placera dans les bibliothèques municipales où il y a une forte concentration de communautés culturelles;
-Encouragera la création au sein de ces communautés en favorisant l'accès aux équipements culturels de la collectivité;
-Encouragera les divers ministères à conclure des contrats de services avec certaines communautés culturelles pour l'organisation de séances d'information, afin d'aider à l'élaboration des programmes de subventions à la création, etc.;
-Étendra les échanges avec les pays d'origine des communautés culturelles.

j) Économie

Nomination d'un responsable des communautés culturelles à l'intérieur du programme Opération solidarité économique (OSÉ).

k) Dialogue interculturel

Afin d'améliorer le dialogue entre la culture de la majorité et celles des communautés culturelles, le gouvernement :

-Mettra l'accent, lors de l'implantation de nouveaux programmes en sciences humaines par le ministère de l'Éducation, sur la sensibilisation des étudiants du niveau secondaire au respect que méritent les différentes cultures qui s'expriment dans la société québécoise;
-S'assurera que le ministère de l'Éducation offre des manuels d'histoire qui soulignent l'existence des Québécois d'origines autres que française et britannique, mais également leur participation à l'évolution culturelle, sociale et économique du Québec;
-Favorisera des efforts concertés pour permettre aux institutions francophones, dans le cadre de l'implantation des nouveaux régimes pédagogiques, d'améliorer la qualité de l'enseignement de l'anglais, comme langue seconde;
-Encouragera les commissions scolaires à offrir, dès la première année du secondaire, un cours à option de langues et de cultures d'origine.

l) Comité d'implantation du Plan d'action

Mise sur pied du CIPA pour mettre toutes ces mesures en place. Mandat : six ans.

B-Mesures à court et à moyen terme

a) Administration publique

-Les ministères et organismes de l'État entreprendront une étude sur la déconcentration possible de certains services vers Montréal afin de faciliter ainsi le recrutement des membres des communautés culturelles et d'améliorer les services gouvernementaux auprès de ces communautés.
Le ministère de la Fonction publique, fort de l'expérience acquise lors de l'implantation de la première étape du Plan d'action, visera à atteindre une représentation équilibrée des communautés qui reflète plus fidèlement leur importance au sein de la société québécoise.

b) Accueil

-Aide accrue à l'établissement des immigrants : accueil, hébergement temporaire, logement, ameublement, allocations de subsistance, etc.;
-Subventions supplémentaires aux organismes à but non lucratif œuvrant dans le secteur de l'accueil et de l'établissement des nouveaux arrivants.

c) Accessibilité à la langue française

Afin de fournir aux anglophones et aux allophones des moyens accrus pour l'apprentissage du français, le gouvernement confiera au ministère de l'Éducation la responsabilité de :

-Élaborer un cours télévisuel qui serait offert et géré par le Service des cours par correspondance, en collaboration avec Radio-Québec;
-Étudier également la pertinence d'utiliser les services de la Télé-université pour des cours par correspondance;
-Prévoir la mise sur pied d'un programme d'enseignement conçu en fonction des besoins des travailleurs de petites entreprises, par le biais de subventions aux services d'éducation des adultes des commissions scolaires.

d) Information et communications

e) Droits et libertés de la personne

Le ministère de l'Éducation :

-En collaboration avec la Commission des droits de la personne, achèvera l'élaboration du programme visant à éliminer les préjugés raciaux dans les manuels scolaires;
-Incitera les facultés de sciences de l'éducation à sensibiliser les futurs enseignants à la présence, dans leurs classes, de jeunes d'origines diverses;
-Dans le cadre de la politique de la formation des maîtres et pour faire suite aux programmes de perfectionnement rendus nécessaires par l'implantation des nouveaux cours d'histoire nationale, verra à sensibiliser les maîtres en exercice à la diversité culturelle qui peut s'exprimer à l'intérieur de leurs classes.

f) Santé et services sociaux

Le ministère des Affaires sociales :
-Facilitera, en collaboration avec la Société d'habitation du Québec et les municipalités, l'accès aux membres des communautés culturelles aux logements sociaux sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens;

Commission des Écoles Catholiques de Montréal, « L'éducation interculturelle, où en sommes-nous? Une analyse du bilan des initiatives interculturelles dans les écoles et les centre de la CECM 1990-1995 », Services des relations interculturelles, 1996.

Informations spécifiques contexte – Résumé

Contexte: Le Québec doit souscrire à une approche interculturelle de l'éducation comme toute société pluraliste. On note désormais la présence de nouvelles formes culturelles et d'identités plurielles. Dès la fin des années 1960, l'éducation interculturelle a fait l'objet d'une préoccupation grandissante dans le milieu scolaire. Cette éducation repose sur des assises théoriques, philosophiques et politiques reconnues. Le document jette un regard sur l'évolution de cette nouvelle éducation selon les aspects suivants:

- Les premières mesures d'accueil basées sur l'intégration linguistique des années 1970;
- Les débuts de l'éducation interculturelle au Québec et à la CECM dans les années 1980;
- Les expériences et les acquis en matière d'éducation interculturelle dans le cadre de la promotion et du développement des relations interculturelles et interethniques des années 1990.

Informations sur les résultats - Résumé

1) *De l'accueil à l'intégration linguistique: les années 1970*

La question de la scolarisation des immigrants débute en 1968 avec l'avènement des premières classes d'accueil. L'accent était porté sur l'apprentissage du français, accompagné d'un cours d'initiation à la vie québécoise et à la culture.

L'approche linguistique était défendue comme étant le seul moyen d'intégration qui s'offrait aux immigrants. Par contre, certains y voyaient un moyen d'assimilation puisque l'école ignorait tous les savoirs linguistiques acquis dans l'espace familial.

Certains ajustements se sont imposés:
- les classes post-accueil;
- les classes pour élèves sous-scolarisés;
- le soutien linguistique dans les classes régulières;
- le perfectionnement des enseignants.

On constate aussi que l'intégration ne peut se mesurer uniquement sur les acquis linguistiques, sans prendre en compte les facteurs psychosociaux. Par la suite les PELO sont mis en place et témoignent de l'ouverture au pluralisme culturel au niveau des écoles de la CECM et d'un souci particulier pour la culture immigrée. C'est le début d'une éducation interculturelle réelle.

2) *De l'intégration linguistique à l'éducation interculturelle: les années 1980*

L'évaluation des besoins scolaires éducatifs des immigrants ne se limite plus à l'accueil et à l'intégration. On parle plutôt de la nouvelle tâche des écoles pour former tous les élèves jeunes et adultes à vivre dans une société de langue française marquée par le pluralisme.

Dans le Plan d'action « Autant de façons d'être québécois », on rejette toute forme d'assimilation en faveur d'une convergence qui valorisait l'apport de chaque groupe ethnique à la société québécoise et à sa culture.

En 1984, le Comité Chancy formule une proposition quant à l'éducation interculturelle au Québec. En 1985, un programme de la CECM intitulé « Ensemble, semblables et différents » change les orientations de l'approche initiale de la CECM sur la question interculturelle. La nouvelle voie est fondée sur:

- le dépassement de la dimension linguistique;
- l'éducation interculturelle pour tous les élèves inscrits;
- l'ouverture à la pluralité des expressions culturelles.

En 1986, l'éducation interculturelle était définie comme « la mise en œuvre de moyens favorisant une démarche personnelle et collective vers l'ouverture à l'ensemble des cultures afin de vivre harmonieusement et de façon enrichissante la réalité multiculturelle actuelle et future de la société québécoise, dans la poursuite du projet collectif déjà amorcé » (par le Service des études sur les orientations de la CECM).

Les premières réalisations ont pris la forme d'activités de contact, de découverte, de connaissance de l'autre, à travers les aspects matériels les plus visibles des cultures: cuisine, vêtements, folklore. Suit alors la parution par la CECM, d'un Plan d'action relatif aux services offerts aux adultes (1988) qui touchait principalement la sensibilisation des intervenants à la diversité des cultures.

3) *De l'éducation interculturelle aux relations interculturelles et interethniques: les années 1990*

Durant l'année scolaire 1987-1988, l'effectif des élèves de souche immigrante se chiffre à 30 000 sur un total de 90 000 élèves. Dans plusieurs écoles, les allophones sont majoritaires. Durant cette période, on met sur pied un Comité consultatif des groupes ethniques, puis on crée l'Office des relations interculturelles dont le mandat consiste à promouvoir les relations intercommunautaires à la CECM. En 1990, celle-ci lance son Plan d'action sur le développement et la promotion des relations interculturelles et interethniques. Désormais, la perspective interculturelle englobe trois réseaux de relations: école, famille, communauté**.** Les champs relationnels couverts sont:

- les relations entre le milieu scolaire et les représentants des communautés culturelles;
- les relations entre le milieu scolaire et les parents;
- les relations avec les élèves jeunes et adultes à l'école française pluraliste.

N.B. un autre champ important vise l'accès à l'égalité dans l'emploi en faveur des membres des communautés culturelles.

Les réalisations dans le domaine des relations interculturelles et interethniques 1990-1995

- *Perfectionnement et formation du personnel scolaire à l'éducation interculturelle*

  - journées de perfectionnement ou de formation en éducation interculturelle;
  - atelier sur: l'immigration et ses incidences sur la société québécoise et sur l'école, les stéréotypes, le racisme, les préjugés, les relations entre l'école et les parents des communautés culturelles, les interventions pédagogiques adaptées en milieu pluriethnique, l'identité culturelle québécoise, etc.;
  - certaines écoles offrent la formation à tout leur personnel;
  - d'autres écoles offrent de façon ponctuelle à des intervenants désignés: agents de liaison, enseignants du PELO, parents, conseiller de la consultation personnelle et de la formation scolaire;
  - les formateurs proviennent de divers milieux: service des relations interculturelles de la CECM, agents ou conseillers du ministère de l'Éducation du Québec, universités, organismes communautaires, firmes spécialisées;
  - de nombreux transferts sont réalisés dans les pratiques pédagogiques, le matériel didactique et les outils élaborés.

Exemple: Réalisation d'un vidéo en collaboration avec des étudiants de l'UQAM sur le racisme

- *Relations des élèves jeunes et adultes de la CECM à l'école française*

  - dépassement des activités dites de « contact », la démarche interculturelle a pénétré les projets éducatifs de l'école

N.B. projet éducatif élaboré à l'école St-Jean-Baptiste en 1993
3 axes d'intervention
1- pratiques pédagogiques à dimension interculturelle;
2- développement de services éducatifs interculturels et communautaires;
3- participation communautaire sous forme de partenariat.

Suivi sur les actions suivantes
1- accueil et soutien des enfants dans leur processus d'intégration socio-scolaire;
2- adaptation des programmes d'études pour des pratiques pédagogiques à dimension interculturelle;
3- insertion de la dimension interculturelle dans la formation continue des agents d'éducation;
4- ouverture de l'école sur la communauté et sa contribution dans l'éducation permanente.

- *La place du français à l'école française pluraliste*

Multiples démarches entreprises par les écoles auprès des jeunes et des adultes immigrants pour faire la promotion du français comme facteur essentiel de la réussite scolaire et de l'intégration sociale.

Exemple: Présentation théâtrale par une dizaine d'élèves sur le thème suivant: «Les difficultés de communication et le français, langue qui nous rassemble **»**

- *Les activités pédagogiques interculturelles à l'école française pluraliste*

Les activités présentées dans le matériel du programme de 1985 intitulé "ensemble, semblables et différents" allaient dans cette direction. Depuis 1990, le SRI publie chaque année un guide d'activités interculturelles à l'intention des intervenants des écoles primaires, secondaires et des centres d'éducation des adultes.

Exemple:
- Le guide de l'année 1992 « J'aime Montréal, ma ville » offrait à tous les élèves l'occasion de construire leur histoire personnelle, familiale et communautaire à l'occasion du 350^{e} de Montréal

- *Relations entre le milieu scolaire et les communautés culturelles*

Les formes que prennent les rapports sont diverses: partage des ressources communautaires, projets de type social et culturel, offre de services éducatifs, rencontres entre la communauté majoritaire et les communautés minoritaires, etc.

Exemples:
Étude de profil socio-économique de la clientèle de l'école et de la population du quartier St-Michel par les membres du conseil d'orientation
Collaboration avec des organismes communautaires pour des activités d'études surveillées après les heures de cours

- *Relations entre milieu scolaire et parents*

Les relations entre le milieu scolaire et les parents d'origine étrangère sont souvent problématiques. Cette situation est due aux barrières linguistiques ainsi qu'au fossé qui sépare les principes et les valeurs de l'école d'avec ceux qui sont véhiculés au sein des familles. Plusieurs démarches ont été entreprises par les écoles et les centres d'éducation des adultes pour améliorer les rapports avec les parents.

Exemple:
n^{o} 1. Atelier d'information sur les cours de langue pour les parents
n^{o} 2. Soirée sur la géographie et l'histoire du Québec offerte aux parents

Conclusion

Certains acquis fondamentaux doivent être consolidés, notamment:

- L'élargissement de la dimension interculturelle dans l'enseignement des disciplines scolaires;
- Le souci de l'égalité des chances en éducation;
- La lutte contre les préjugés, le racisme et le maintien des rapports non violents entre les différents groupes ethnoculturels de l'école;
- L'amélioration des rapports entre les parents et l'école, entre l'école et la communauté dans une perspective d'intégration.

Ministère de l'Éducation du Québec, «Prendre le virage du succès. Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle 1998-2002 », 1998.

***Groupes visés** (sélection, critères)* **:** Cette politique est destinée à tous les ordres et réseaux d'enseignement du monde scolaire dans toutes les régions du Québec. Sont ainsi touchés l'éducation préscolaire, le primaire, le secondaire ainsi que le collégial, les élèves jeunes et adultes, francophones et anglophones de l'enseignement public et privé, Montréal aussi bien que les régions qui accueillent généralement moins d'immigrants et d'immigrantes.

Échéancier : 2002

Orientations du Plan d'action

Objectif I: Mettre en œuvre la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle dans les établissements d'enseignement

Mesure 1
Informer le personnel des commissions scolaires et des établissements d'enseignement publics et privés des principes et des orientations contenus dans la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et des mesures du Plan d'action en matière d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.

Mesure 2
Soutenir les commissions scolaires, les établissements d'enseignement collégial et les établissements d'enseignement primaire et secondaire privés dans l'élaboration d'une politique interne et d'un Plan d'action qui tiennent compte des orientations contenues dans la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle.

Objectif II : Faciliter l'intégration de tous les élèves nouvellement arrivés dans leur école

B- Mesure 3
S'assurer de l'élaboration et de la mise sur pied de divers modèles d'intervention adaptés à chacun des milieux et qui ont pour objet de faire partager la responsabilité de l'intégration des élèves nouvellement arrivés par l'ensemble des acteurs scolaires non seulement à l'intérieur des établissements d'enseignement, mais aussi au sein de la communauté éducative. (p. 6)

C- Mesure 4
Favoriser la réussite scolaire des élèves nouvellement arrivés qui sont en situation de grand retard scolaire.

Objectif III : Savoir vivre ensemble dans une société francophone, démocratique et pluraliste (p. 7)

D- Mesure 5
Faciliter l'apprentissage continu du français, langue commune, chez tous les élèves.

Mesure 6
Contribuer à la valorisation du français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture.

Mesure 7
Éduquer les élèves à la connaissance du patrimoine collectif, à la reconnaissance de la diversité et au respect des valeurs démocratiques.

E- Mesure 8
Assurer une juste représentation de la diversité ethnoculturelle dans le milieu scolaire.

Objectif IV : S'assurer de la formation initiale et continue appropriée du personnel scolaire et mettre en place un réseau d'échanges

F- Mesure 9
Soutenir le personnel scolaire par une formation appropriée.

G- Mesure 10
Soutenir le personnel scolaire par la création d'un réseau d'échanges.

Objectif V : Assurer le suivi et l'évaluation du Plan d'action

H- Mesure 11
Procéder au suivi et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs du Plan d'action.

Ministère de l'Éducation du Québec, « Agir autrement. Pour la réussite des élèves du secondaire en milieu défavorisé », Stratégie d'intervention pour les élèves du secondaire, 2002.

Informations Spécifiques Contexte – Résumé

Énoncé de la problématique : Malgré les nombreux succès que connaissent bon nombre de jeunes québécois, il reste que certains quittent le système sans diplôme et sans qualifications. Plusieurs facteurs rendent ces jeunes vulnérables :

- Facteurs liés à la vie sociale
- Facteurs liés à la vie personnelle
- Facteurs liés à la famille
- Facteurs d'ordre scolaire
- Facteurs d'ordre économique

Énoncé du projet : Les recherches effectuées en milieu défavorisé indiquent que l'école peut jouer un rôle déterminant auprès des jeunes selon :

- Des pratiques éducatives et pédagogiques favorisant la réussite scolaire (compétences scolaires, motivation);
- Des actions concertées en tant que communauté éducative (compétences sociales, relations positives, sentiment d'appartenance);
- La valorisation de l'effort en donnant un sens à la scolarisation (meilleure attitude à l'égard de l'apprentissage, école qui oriente mieux, meilleure perception école/avenir);
- Le soutien hors des heures de classe avec la collaboration de la famille et de la communauté (activités supervisées, bonnes habitudes de vie, accès aux services divers).

Par ricochet, le taux de réussite et d'obtention de diplômes augmentera et facilitera l'intégration des jeunes sur le marché de travail et créera de meilleures conditions économiques à long terme.

Informations Ressources & Planification – Résumé

Ressources humaines : enseignants, commissions scolaires, ministère, acteurs économiques et communautaires

Ressources logistiques : écoles, ressources municipales, ressources communautaires

Plan de mise en œuvre :

1. diagnostic de la situation de l'école;
2. plan de réussite préparé par l'école et bonifié avec la collaboration des partenaires;
3. répartition des ressources par les commissions scolaires et soutien des plans de réussite des écoles;

4. soutien de la réalisation des plans de réussite par les organismes communautaires, les acteurs socio-économique, etc.;
5. mise en commun des expériences et des expertises des écoles et des commissions scolaires;
6. évaluation rigoureuse et continue.

Échéancier : période de 5 ans

Informations clientèle – Résumé

Public ciblé : Les jeunes qui abandonnent l'école sans diplôme

Caractéristiques sociodémographiques :

- retard ou échec scolaire;
- toxicomanie, grossesse précoce, délinquance;
- isolement inadéquat, instabilité de la cellule familiale, faible scolarité des parents, méfiance à l'endroit des institutions;
- immigration récente dans des conditions difficiles.

Cible quantitative : 17 951 élèves en 2000-2001 (27,2 %)

Informations gestion programme – Résumé

Objectifs visés :
Première orientation : Amélioration de la réussite des élèves sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification

1. Accroître la réussite des élèves sur le plan de l'instruction;
2. Accroître la réussite des élèves sur le plan de la socialisation;
3. Améliorer la perception que les élèves, leur famille et les différentes catégories de personnel ont du climat de leur école, en particulier du climat relationnel, d'appartenance, éducatif, de sécurité et de justice;
4. Accroître l'implication professionnelle des différentes catégories de personnel des écoles, notamment le personnel enseignant;
5. Accroître la collaboration entre les différentes catégories de personnel des écoles engagées dans la stratégie et les familles de leurs élèves;
6. Accroître la collaboration entre les écoles engagées dans la stratégie et les autres partenaires externes de la communauté;
7. Assurer la continuité des interventions et des services pertinents mis en place;
8. Mettre en place un processus de planification, de mise en œuvre et de pilotage relativement à l'ensemble de la démarche de la stratégie d'intervention *Agir autrement* et en accroître la qualité

Résultats attendus :

Pour l'élève

- Une amélioration de ses apprentissages;
- Un accroissement de ses apprentissages, de son assiduité, et de sa persévérance scolaire;
- Le développement d'habiletés de vie et socioprofessionnelles;
- Une amélioration de sa santé globale.

Pour l'enseignant

- Une meilleure relation avec les élèves ;
- Un contact plus fructueux avec les parents, plus de communication;
- Une collaboration plus étroite entre le corps enseignant par une meilleure organisation du temps;
- Un climat plus propice à l'apprentissage en raison d'une diminution des problèmes de discipline;
- Des habiletés enrichies par le développement professionnel.

Pour l'école

- La création d'un environnement éducatif de qualité supérieure
    - un meilleur aménagement de l'organisation scolaire;
    - le maintien de la mise en place de pratiques pédagogiques et de services éducatifs enrichis et différenciés, liés à l'apprentissage, à la motivation et au comportement;
    - un environnement social et éducatif enrichi à l'école;
    - un environnement socioculturel et sportif plus stimulant.

Pour la famille et la communauté

- Une plus grande collaboration entre l'école et les parents;
- Une collaboration, une concertation et une coordination réelle entre les divers acteurs sociaux et les partenaires qui se préoccupent des jeunes à risque.

Évaluation :

- Ministère
- Commissions scolaires

Plan d'évaluation pour répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que la stratégie produit les résultats attendus?
- Quelles sont les conditions d'intervention et les actions particulières qui expliquent ces changements?

Évaluation continue au cours des cinq années et à terme.

Ministère de l'éducation du Québec, « Programme de soutien à l'école montréalaise », 2003.

Problématique : On remarque que bon nombre d'élèves issus de milieux défavorisés (dont certains sont peu scolarisés) éprouvent plus de difficultés :

- Retard scolaire
- Apprentissages moins consolidés
- Moins nombreux à obtenir un diplôme
- Quittent souvent l'école plus hâtivement

La majorité de ces élèves habitent Montréal d'où l'importance de ce programme adapté.

Groupes visés *(sélection, critères)* ***:*** Une centaine d'écoles publiques primaires et secondaires accueillant 47 000 élèves issus de milieux défavorisés

Moyens et ressources : 300 000 $ + 15 $/élève
Ressources humaines : coordonnatrice, responsables écoles primaires francophones, responsable écoles primaires anglophones, responsables mesure 5 (pour l'accès aux ressources culturelles, responsable mesure 7 (établissements de liens école –famille –communauté), secrétariat.

Orientations du programme :

1. Interventions adaptées
- Mesure : Interventions adaptées aux besoins et caractéristiques des élèves de milieux défavorisés qui éprouvent de la difficulté dans leur cheminement scolaire.

2. Développement de la compétence à lire
- Mesure : Développement de la compétence à lire.

3. L'approche orientante
- Mesure : Poursuivre la mise en œuvre de l'approche.

4. Assurer le développement professionnel
- Assurer le développement professionnel de l'équipe -école et de la direction.

5. Développer le goût des arts et des sciences chez les élèves en favorisant la fréquentation des lieux culturels. Enrichir la pédagogie en créant des liens entre l'apprentissage, les objets de la culture, les lieux culturels, les artistes et scientifiques.
- Mesure : Modèle jeune public.

6. Collaboration avec les parents
- Mesure : Mettre en place des moyens efficaces qui facilitent le rapprochement entre la famille et l'école et qui favorisent la collaboration des parents à la réussite de leurs enfants.

7. Collaboration avec la communauté

- Mesure : S’assurer que les acteurs du milieu scolaire, les familles et les autres partenaires de la communauté travaillent de façon concertée pour mettre en place les conditions nécessaires au développement global des jeunes.

Commission scolaire de Montréal, «Politique d'éducation interculturelle et d'intégration des élèves issus de l'immigration. Plan d'action», Montréal, CSDM, 2003.

Informations spécifiques contexte –Résumé

Énoncé problématique/contexte :

- La caractéristique majeure de la population de la CSDM est sa pluriethnicité;
- La CSDM doit valoriser le français comme langue de vie commune auprès des élèves allophones et des nouveaux arrivants;
- Cette commission scolaire se propose de relever le défi de faire partager à tous ses élèves les valeurs démocratiques, culturelles et éducatives communes à la société québécoise.

Énoncé de politique :
Le projet de politique s'inscrit dans le cadre du Plan d'action de la politique ministérielle de 1998 ainsi que :

1. la loi sur l'instruction publique;
2. la réforme du curriculum scolaire, 2002;
3. le programme de formation de l'école québécoise.

Énoncé du projet : champs d'action

1. Égalité des chances
   - offre de services éducatifs et administratifs adaptés aux besoins linguistisques, pédagogiques et psychosociaux;
2. Maîtrise et usage du français
   - usage du français de qualité, langue commune et porteuse de la culture québécoise;
3. Éducation à la citoyenneté démocratique et pluraliste
   - ensemble des activités d'apprentissage et de participation des jeunes et des adultes dans la vie scolaire et dans sa communauté;
4. Opposition à toute forme de discrimination, d'exclusion, de racisme ou d'injustice
   - chez l'ensemble des acteurs à tous les niveaux de responsabilité de l'institution, envers les parents et auprès de ses partenaires;
5. Promotion du patrimoine culturel
   - dans ses services éducatifs et administratifs, auprès des élèves de toutes origines, de leurs familles et dans la communauté;
6. Formation interculturelle
   - développement de compétences ou de capacités interculturelles chez l'ensemble des acteurs en considérant cette formation nécessaire au succès de sa mission;
7. Soutien continu de l'apprentissage du français
   - pour les élèves allophones, en adaptant divers modèles d'organisation et d'interventions éducatives afin de faciliter l'évolution continue de leur formation;
8. Réponses adaptées aux besoins spécifiques des élèves allophones à risque
   - approches et pratiques éducatives et pédagogiques qui répondent spécifiquement aux besoins des élèves immigrants allophones;

9. Collaboration entre les écoles, les centres, les familles et la communauté
    - faciliter la réussite éducative, l'exercice de la citoyenneté démocratique et pluraliste, l'intégration des élèves et le développement de relations interculturelles.

Informations Ressources & Planification – Résumé

Ressources financières : à déterminer selon le financement accordé par le ministère lors de l'adoption prévue à l'automne 2005

Ressources humaines : intervenants du MEQ, CSDM, centres d'éducation professionnelle, écoles primaires et secondaires, conseils des commissaires, milieu communautaire, parents

Ressouces logistiques : écoles, centres

Informations Clientèle – Résumé

Public ciblé :

- Allophones : jeunes et adultes immigrants ou nés hors Québec, dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est ni le français, ni l'anglais, ni une langue autochtone (3880 jeunes en 2002-2003) qui habitent la région de Montréal et fréquentent la CSDM;
- Élèves à risque : élèves auxquels l'institution scolaire doit accorder un soutien particulier en raison de retard scolaire, de difficultés de comportement ou de déficience au niveau de leur développement;
- Communautés ethnoculturelles : groupes ethniques minoritaires par rapport à l'ensemble de la société issus de l'immigration et identifiés par les arts, la langue, les coutumes, qui font partie de la clientèle de la CDSM à cause de leur provenance ou celle de leurs parents ou qui sont eux-mêmes des parents d'élèves de la CSDM.

Informations Gestion programme –Résumé

Objectifs visés :

- Promouvoir auprès de tous les acteurs, le partage des valeurs démocratiques par l'exercice des libertés et droits fondamentaux et par l'ouverture à la diversité culturelle;
- Encourager la mise en place de cadres d'organisation d'activités éducatives et administratives permettant de vivre ces valeurs à travers les projets éducatifs, les orientations et les plans d'action d'établissements;
- Encourager l'organisation d'activités qui favorisent l'ouverture à la diversité culturelle et l'ouverture sur le monde en les intégrant aux programmes d'éducation à la citoyenneté, à l'ensemble de la formation, à la vie scolaire en général et à la vie communautaire;
- Utiliser systématiquement des compétences ou capacités interculturelles disponibles chez les acteurs de la Commission et chez les partenaires de toutes les origines culturelles;
- Adapter les services éducatifs en tenant compte des acquis scolaires et des compétences développées chez les élèves immigrants, afin de favoriser la progression continue et globale de leurs apprentissages;

- Rechercher et développer des outils permettant d'adapter les services aux besoins d'intégration des élèves issus de l'immigration;
- Développer des pratiques de concertation au sein des établissements de même qu'entre les écoles et les services éducatifs et administratifs, afin de partager la responsabilité de l'intégration des élèves issus de l'immigration.

Moyens de mise en œuvre et responsabilités :

- La CSDM demande au ministère les ressources nécessaires à l'application de la présente politique;
- Le service des communications et les autres services éducatifs et administratifs utilisent les moyens variés pour faire connaître le Plan d'action aux diverses unités de la Commission à ses partenaires et à la communauté;
- Les services éducatifs et administratifs de même que les regroupements organisent des activités assurant le soutien aux écoles et aux centres pour la réalisation du Plan d'action;
- Les services éducatifs et administratifs, les regroupements, les écoles et les centres utilisent les ressources mises à leur disposition afin de réaliser les objectifs du Plan d'action.

Mesures et activités :

1. Soutien professionnel et technique aux établissements
    - Les services éducatifs et administratifs assurent le soutien permettant d'organiser des activités et d'utiliser des outils adaptés dans le but de réaliser les différents objectifs du plan.
2. Valorisation du français et promotion du patrimoine culturel du Québec
    - Tous les acteurs et partenaires utilisent divers moyens de communication pour valoriser la qualité du français et le patrimoine du Québec dans l'ensemble de la Commission;
    - Les écoles et les centres organisent diverses activités d'apprentissage en valorisant le patrimoine auprès des élèves jeunes et adultes.
3. Projets éducatifs et codes de vie des écoles, orientations et plans d'action des centres
    - Ils adoptent des normes et des modalités de fonctionnement permettant de prévenir la discrimination, le racisme et l'exclusion fondée sur la base de la langue, la religion, l'appartenance culturelle ou sociale, le sexe, l'orientation sexuelle et les caractères physiques.
4. Activités d'éducation interculturelle et citoyenneté démocratique
    - Les écoles et les centres organisent des activités pédagogiques et socioculturelles permettant la participation des élèves de toutes origines dans l'exercice de leurs droits fondamentaux.
5. Intégration des élèves allophones et apprentissage du français
    - Les directions d'école et les centres ainsi que le personnel enseignant adaptent et diversifient leur approche pédagogique de façon à tenir compte des besoins spécifiques des élèves immigrants et en cherchant à faciliter l'évolution continue de leur intégration.
6. Réussite des élèves à risque

- adaptation des stratégies d'enseignement pour cette clientèle.

7. Enrichissement culturel et plurilinguistique
    - Les écoles, les services éducatifs et administratifs, les regroupements et les centres favorisent l'intégration d'éléments de connaissance des cultures de multiples origines dans les activités pédagogiques, culturelles, sociales et communautaires de l'ensemble des élèves et adultes.
8. Formation interculturelle
    - Intégrer le personnel immigrant dans le cadre de la politique institutionnelle d'accès à l'égalité pour les communautés culturelles.
9. Collaboration entre école, famille et communauté
    - Les écoles, les services éducatifs et les centres utilisent divers moyens de communication en français et, dans certains cas, dans les langues maternelles pour faciliter la collaboration avec les parents allophones.
10. Résolution pacifique de tout conflit culturel
    - Tous les acteurs du milieu éducatif recherchent des solutions pacifiques à tout conflit culturel en adoptant une approche de dialogue et de respect mutuel des valeurs.

Outils de contrôle à priori :

- Les services éducatifs et administratifs de même que les regroupements adoptent des règles aux fins d'application de la politique;
- Le conseil des commissaires nomme un comité institutionnel consultatif sur les relations interculturelles, dont le fonctionnement est soutenu par les services éducatifs.

Outils d'évaluation :

- Les services éducatifs et administratifs de même que les regroupements font leur rapport des mesures adoptées en application de la politique et des résultats obtenus, selon les modalités institutionnelles prévues;
- Des mises à jour périodiques du Plan d'action peuvent être décidées à la suite d'évaluations institutionnelles.

Ministère de l'Éducation du Québec et ministère de la Culture et des Communications. « La culture, toute une école. Programme : la culture à l'école, 2004-2005 », 2004

Informations Spécifiques Contexte – Résumé

Contexte : Le programme « La culture à l'école » a été mis sur pied par le MEQ et le MCC pour faciliter la prise en compte de la culture par les écoles publiques primaires et secondaires. En regroupant leurs ressources dans un seul programme, l'objectif pourra être plus facilement atteint.

Énoncé du projet : Les écoles sont invitées à poser des gestes concrets qui favoriseront une intégration harmonieuse et cohérente de la dimension culturelle aux activités d'apprentissage proposées aux élèves.

Exemples :
Milieu scolaire

- Événement multiculturel
- Exposition de travaux des élèves
- Écriture collective
- Production multidisciplinaire
- etc.

Milieu culturel

- Atelier en classe animé par un artiste ou un écrivain
- Sorties culturelles

Informations Ressources & Planification – Résumé

Ressources financières : L'aide financière peut couvrir 75 % des coûts admissibles par le programme.

Ressources humaines /Partenaires: Membres de l'équipe -cycle ou de l'équipe -école (enseignants et commissions scolaires), membres du milieu culturel professionnel, MEQ, MCC

Ressources logistiques : Salles de classes, organisme culturels

Plan de mise en œuvre (Cycle du projet) :

1. Idée de départ
2. Élaboration
3. Réalisation
    - Activités de préparation
    - Cœur du projet à caractère culturel
    - Réinvestissement

4. Rapport sur l'utilisation de l'aide financière

Échéancier : doit se dérouler au cours de l'année scolaire 2004-2005, rapport en juin 2006

Informations clientèle – Résumé

Public ciblé : Ensemble des écoles publiques primaires et secondaires

Cible quantitative : 15 régions administratives du MEQ et MCC

Informations gestion du programme – Résumé

Objectif visé : Former des citoyens actifs sur le plan culturel en multipliant les expériences vécues par les élèves, grâce à la collaboration entre les enseignants de leur école et au concours de ressources professionnelles du milieu.

Résultats attendus :

- Prise en compte de la dimension culturelle dans la vie de la classe et de l'école;
- Intégration des ressources professionnelles à cette dynamique;
- Rayonnement de l'établissement dans sa communauté;
- Concertation entre les divers intervenants des milieux scolaire, culturel et municipal en prenant compte des réalités régionales;
- Valorisation des professions dans le domaine des arts;
- Développement d'un goût de fréquenter des lieux culturels professionnels.

Mode de gestion du programme :

- Gestion régionale conjointe du MEQ et du MCC (comité formé d'au moins un représentant de chaque ministère);
- Responsabilité du comité pour la mise en œuvre du programme, du suivi de toutes les étapes et de la répartition du budget;
- Adjonction au comité de personnes-ressources externes qui représentent le milieu de l'éducation et de la culture afin de former un comité d'évaluation responsable de la sélection des projets.

Critères :

- Conformité du projet avec les objectifs et exigences du programme;
- Collaboration dynamique entre les enseignants et les ressources du milieu culturel professionnel;
- Implication des élèves aux diverses étapes du projet;
- Cohérence entre les parties constitutives du projet et la politique culturelle de la commission scolaire;

- Établissement de liens entre différentes disciplines et d'autres composantes du Programme de formation de l'école québécoise;
- Diversité des activités culturelles du projet;
- Budget de sources diversifiées, équilibré, raisonnable;
- Engagement financier des partenaires et contribution de commanditaires locaux.

Nom de l'organisme : **Centre de Ressources de la Troisième Avenue**

Nom du projet : Parents en action pour l'éducation/Parents in action for education

Problématique / enjeux : Le projet a été développé à la demande des mères de famille d'origine immigrante qui étaient préoccupées quant à la capacité des écoles à assurer une éducation de qualité à tous les enfants. Ce projet est lié aux questions de démocratie scolaire et d'équité en éducation.

Objectifs du projet :

- Aider le groupe cible à se réapproprier leur pouvoir auprès de leur enfants, et plus spécifiquement dans leur rapport avec l'institution scolaire
- Soutenir le développement de leur capacité à exercer leur leadership au sein de leur communauté autour des enjeux liés à l'éducation et à la démocratie scolaire

Activités ou services mis en œuvre:

1. Sélection d'une femme reconnue pour son engagement et son leadership, intéressée par l'Action communautaire
2. Soutien à l'intégration de cette nouvelle organisatrice à la démarche continue de formation à l'organisation communautaire et au leadership nécessaire pour remplir cette fonction
3. Appui à l'organisatrice dans la mise en place d'une équipe de prise en charge locale du projet
4. Contribution à l'éducation populaire sur les questions liées aux enjeux de démocratie et d'éducation par l'organisation de forums publics ou autres
5. Aide à la promotion du projet, à la diffusion des expériences réalisées dans le cadre du projet et à la consultation avec les autres groupes (Canada/É.U.)
6. Accès aux ressources en formation existantes à Montréal sur divers aspects reliés à l'action communautaire et d'autres questions d'intérêt pour les parents

Durée du projet : S'est déroulé de 1999 à 2002.

Groupes visés *(sélection, critères)* ***:*** Femmes des groupes de parents des quartiers Cartierville, Petite-Bourgogne, et Villeray, qui proviennent souvent de milieux défavorisés et qui sont d'origine immigrante ou de minorités visibles.

Partenaires : Institut de développement communautaire de l'université de Concordia, Soeurs missionnaires franciscaines de Marie du Pavillon Marie-Hermine, Créations (Projet d'intervention auprès de résidentes), Complexe d'habitation Rousselot, Centre communautaire Tyndale Saint-Georges, CLIC Bordeaux- Cartierville, Services des Sports, Loisirs et développement social de la Ville de Montréal Région Ahuntsic-Cartierville.

Moyens et ressources :

À la planification

- Deux personnes en charge de la coordination, de la formation et de l'encadrement

- Trois organisatrices communautaires

À la mise en œuvre

- Deux personnes en charge de la coordination, de la formation et de l'encadrement
- Trois organisatrices communautaires
- Trois équipes de parents bénévoles pour la prise en charge locale

Résultats :

Principales difficultés :

- **Obstacles structurels à la participation des parents et des enjeux de pouvoir au sein du système scolaire**
- **Dispersement et isolement des parents**

Solutions apportées :

- Validation des expériences des parents face au système scolaire
- Canalisation des efforts individuels dans une action à portée collective et élargie.

Références (documents, sources, personne-contact) **:**

Danielle Landry, coordonnatrice
Adresse : 5489 rue St-Dominique, Montréal, H2T 1V5
Tel : (514) 279-1286

Nom de l'organisme : **École Jean-Grou**

Objectifs du projet : Objectif général : Faciliter l'intégration des jeunes haïtiens à la vie de l'école dans le but d'améliorer l'image de la communauté.

Objectifs spécifiques :

1) Prendre conscience qu'ils sont souvent en réaction à des perceptions et à des généralisations.
2) Identifier les vrais problèmes et les causes de la violence
3) Trouver des solutions
4) Se responsabiliser à l'égard du changement de la situation

Activités ou services mis en œuvre: Démarche de réflexion de trois jours. Moyens utilisés pour la mise en œuvre du projet : questionnaire individuel, improvisation, échanges, brainstorming, travail d'équipe, etc.

Groupes visés *(sélection, critères)* ***:*** Des jeunes de la communauté haïtienne de l'école Jean-Grou. Vingt-quatre jeunes choisis pour participer au projet : six leaders négatifs, douze jeunes influençables et six leaders positifs.

Moyens et ressources : Cinq intervenants de l'école Jean-Grou

Résultats : Les jeunes se sont prononcés et ont échangé sur différents thèmes afin de comprendre les sources de leurs difficultés d'intégration.

1) Perceptions du « comment je suis perçu »
   - À l'égard des Québécois
   - À l'égard des enseignants
   - À l'égard de leurs parents
   - À l'égard d'eux-mêmes

2) Après le questionnaire, activité d'improvisation deux à deux sur un des thèmes du questionnaire sur les perceptions, ce qui les a amenés à cerner les causes de la violence qui sont à l'origine de leurs problèmes.

   Causes de la violence
   - Causes familiales
   - Causes reliées à la crise d'identité
   - Causes historiques

Ils ont aussi déterminé des activités et/ou actions à mettre en place pour faire mieux connaître la communauté haïtienne.

- Organisation d'une rencontre parents-jeunes
- Faire connaître la communauté haïtienne par le journal
- Mettre sur pied un commando positif
- Développer un groupe de médiation

Suivi un an plus tard

Un groupe de huit jeunes haïtiens est formé dans le but de préparer des rencontres avec des parents de leur communauté. Un vidéo (tournage d'une émission du genre Claire Lamarche avec des jeunes qui s'expriment sur divers thèmes) est présenté au cours de trois soirée. Thèmes abordés :

1) les relations garçons-filles et la communication avec les parents sur le sujet;
2) le rôle de l'homme et de la femme dans le couple et dans la famille, ainsi que la place de l'enfant;
3) la violence dans les gangs et sa signification

Les échanges au cours de ces rencontres ont été riches et constructifs. Elles se sont déroulées dans un climat d'écoute et de respect.

Références (documents, sources, personne-contact) **:** Marie-France Groulx et François Despatis, École Jean-Grou

Nom de l'organisme : **Maison des jeunes L'Ouverture**

Nom du projet : Projet dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté 2001-2002

Problématique / enjeux : La problématique des jeunes se situe principalement au niveau familial

- Plusieurs parents ont un niveau de scolarité inférieur à celui de leur enfant;
- Familles monoparentales;
- Certains ne maîtrisent pas du tout le français (donc se fient à l'aîné qui ne donne pas toujours une bonne traduction des faits, surtout lorsqu'un des enfants est suspendu de l'école);
- Certains sont tributaires de la sécurité du revenu et souvent absents de la maison et des réunions d'école;
- Certains ne sont pas biens aptes à comprendre les conversations lorsque rejoints tard le soir (parents haïtiens et latino-américains);
- Certains éprouvent de la difficulté à lire les bulletins.

Objectifs du projet :

Pour les jeunes

- Connaissance de soi;
- Estime de soi;
- Respect d'autrui;
- Développement du sens des responsabilités;
- Efficacité de la communication;
- Élimination des suspensions à l'école;
- Amélioration des relations avec leurs parents et les intervenants de l'école.

Pour l'intervenante

- Développer son sens des responsabilités;
- Faciliter sa réinsertion socioprofessionnelle.

Activités ou services mis en œuvre:

- L'intervenante avait comme responsabilité d'organiser l'activité de basket-ball de rue pour les jeunes de 12-18 ans et de superviser le travail du jeune. Ces activités ont duré 2 mois (juillet-août 2001);

- L'intervenante a animé des ateliers dans la salle pastorale de l'école Calixa-Lavallée, sous la supervision du formateur Serge Bouchereau;

  Les différents ateliers ont porté sur:

  1. la connaissance de soi;
  2. l'estime de soi;
  3. le respect d'autrui;
  4. le développement du sens des responsabilités;
  5. l'efficacité de la communication.

Durée du projet : mars 2000 à août 2001

Groupes visés *(sélection, critères)* ***:***

- Jeunes de 12 à 18 ans;
- Jeunes ayant été suspendus de l'école à plusieurs reprises durant l'année;
- Jeunes qui éprouvent des difficultés au niveau de leur encadrement;
- Jeunes qui fréquentent la polyvalente Calixa-Lavallée ou Henri-Bourassa.

Partenaires : Le Lien, Polyvalente Calixa – Lavallée, École Secondaire Henri-Bourassa, CSDM, parents, intervenants, responsables municipaux, bénévoles

Moyens et ressources :
Ressources humaines : Deux intervenants directement avec les jeunes (L'Ouverture et Calixa) et les bénévoles

Résultats : 22 jeunes rejoints par les activités étaient d'origine :

- canadienne-française;
- haïtienne;
- martiniquaise;
- chilienne;
- péruvienne;
- italienne;
- portugaise.

Principales difficultés :

- Difficulté à rejoindre les jeunes de l'école Henri-Bourassa malgré l'intérêt pour le projet (décembre 2000, soit 2 mois après le début du projet);
- Difficulté d'octroyer du temps à l'intervenante pour sa réinsertion professionnelle.

Références (documents, sources, personne-contact) **:**
Félix Élien, directeur
5434, Henri-Bourassa Est
Montréal-Nord (Québec), H1G 2S9
Tel : (514) 327-0446